



MRC des Etchemins

Plan de gestion des matières résiduelles

Version du 14 avril 2014



PROJET

Table des matières

CHAPITRE 1	MISE EN CONTEXTE	1
1.1	<i>Objectifs de la Politique</i>	<i>1</i>
1.2	<i>La municipalité régionale de comté (MRC) des Etchemins et le plan de gestion des matières résiduelles</i>	<i>2</i>
CHAPITRE 2	DESCRIPTION DU TERRITOIRE	3
2.1	<i>Description géographique</i>	<i>3</i>
2.1.1	<i>Localisation et accessibilité.....</i>	<i>3</i>
2.1.2	<i>Les municipalités.....</i>	<i>3</i>
2.1.3	<i>Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement</i>	<i>7</i>
2.1.4	<i>Particularités territoriales</i>	<i>7</i>
2.2	<i>Démographie.....</i>	<i>8</i>
2.2.1	<i>Population permanente.....</i>	<i>8</i>
2.2.2	<i>Population saisonnière</i>	<i>10</i>
2.2.3	<i>Projections démographiques.....</i>	<i>11</i>
2.3	<i>Activités économiques</i>	<i>12</i>
CHAPITRE 3	LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	14
3.1	<i>Rappel de l'encadrement législatif.....</i>	<i>14</i>
3.2	<i>Capacité de traitement des installations du territoire et des municipalités avoisinantes</i>	<i>15</i>
3.3	<i>Organisation administrative.....</i>	<i>16</i>
3.3.1	<i>Les ententes intermunicipales.....</i>	<i>17</i>
3.4	<i>La gestion des matières résiduelles sur le territoire</i>	<i>19</i>
3.4.1	<i>La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.....</i>	<i>19</i>
3.4.2	<i>La collecte des résidus organiques</i>	<i>23</i>
3.4.3	<i>La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)</i>	<i>23</i>
3.4.4	<i>La collecte des textiles.....</i>	<i>24</i>
3.4.5	<i>La collecte des encombrants</i>	<i>25</i>
3.4.6	<i>La collecte des boues municipales et de fosses septiques.....</i>	<i>26</i>
3.4.7	<i>La collecte des ICI.....</i>	<i>27</i>
3.5	<i>Les programmes de sensibilisation.....</i>	<i>27</i>
3.6	<i>Synthèse des coûts.....</i>	<i>28</i>
CHAPITRE 4	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES.....	29
4.1	<i>Inventaire des matières résiduelles pour le secteur municipal.....</i>	<i>29</i>
4.1.1	<i>Les ordures ménagères.....</i>	<i>29</i>
4.1.2	<i>La collecte sélective des matières recyclables.....</i>	<i>30</i>
4.1.3	<i>Les résidus domestiques dangereux.....</i>	<i>30</i>
4.1.4	<i>Les résidus organiques</i>	<i>32</i>
4.1.5	<i>Les matériaux secs.....</i>	<i>32</i>

4.1.6	Le textile et les encombrants.....	32
4.1.7	Les matières consignées	33
4.1.8	Les pneus.....	33
4.1.9	Les boues de fosses septiques et les boues municipales	33
4.1.10	Synthèse des matières résiduelles générées pour le secteur municipal	35
4.2	<i>Inventaire des matières résiduelles pour le secteur des ICI.....</i>	<i>36</i>
4.2.1	Méthodologie	36
4.2.2	La production des déchets	37
4.2.3	Les matières recyclables	37
4.2.4	Bilan des matières résiduelles générées pour le secteur des ICI	38
4.3	<i>Inventaire des matières résiduelles pour le secteur de CRD.....</i>	<i>38</i>
4.3.1	Méthodologie	38
4.4	<i>Synthèse des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC des Etchemins</i>	<i>39</i>
CHAPITRE 5 ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE		42
5.1	<i>Objectifs de valorisation et bilan de masse</i>	<i>42</i>
5.2	<i>Définition des orientations.....</i>	<i>43</i>
5.3	<i>Objectifs.....</i>	<i>43</i>
TABLEAU 33 OBJECTIFS QUANTITATIFS A L’HORIZON 2018		44
5.3.1	Les 3RV-E : La réduction à la source.....	44
5.4	<i>Services à mettre en place</i>	<i>51</i>
5.5	<i>Le suivi du plan.....</i>	<i>52</i>
CHAPITRE 6 BUDGET POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES, 2014-2016		54
RÉFÉRENCES		55

Liste des tableaux

Tableau 1	Les municipalités de la MRC des Etchemins	6
Tableau 2	Nombre de kilomètres de routes par municipalité, 2003	6
Tableau 3	Évolution de la population 1991-2011	9
Tableau 4	L'évolution des familles 2001-2011, MRC des Etchemins.....	9
Tableau 5	L'évolution des cohortes d'âges.....	9
Tableau 6	Nombre de résidences saisonnières non desservies (ni aqueduc ni égout).....	10
Tableau 7	Projections démographiques MRC des Etchemins, 2011 à 2024.....	11
Tableau 8	Capacité des installations d'élimination du territoire	15
Tableau 9	Capacité des installations d'élimination des MR environnantes et des autres MR desservies	16
Tableau 10	Responsabilités des intervenants municipaux.....	16
Tableau 11	Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2012.....	17
Tableau 12	Contrats de collecte des ordures sur le territoire de la MRC des Etchemins.....	21
Tableau 13	Contrats de collecte sélective sur territoire de la MRC des Etchemins.....	22
Tableau 14	Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques en 2012.....	26
Tableau 15	Coûts attribués aux différentes collectes et installations en 2012.....	28
Tableau 16	Quantité de matière enfouie pour le secteur municipal en 2012 en tonnes	29
Tableau 17	Quantité de matière récupérée lors de la collecte sélective en 2012 en tonnes ..	30
Tableau 18	Résidus domestiques dangereux recueillis sur le territoire en 2012 <i>en</i> <i>kilogrammes</i>	31
Tableau 19	Résidus domestiques dangereux recueillis lors de la collecte réalisée par la Régie Beauce-Sud en 2012 pour Sainte-Aurélie, Saint-Prospér et Saint-Zacharie, en kilogrammes	31
Tableau 20	Résidus organiques collectés en 2012 en tonne	32
Tableau 21	Matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2010 en tonnes.....	33
Tableau 22	Boues de fosses septiques en 2012	34
Tableau 23	Installations de traitement des boues municipales en 2012.....	35
Tableau 24	Bilan des différentes collectes pour le secteur municipal en 2012 en tonnes.....	35
Tableau 25	Répartition des matières éliminées et valorisées du secteur municipal en 2012 en tonnes.....	36
Tableau 26	Quantité de matières enfouies pour le secteur des ICI en 2012.....	37
Tableau 27	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI en 2012 en tonnes.....	38
Tableau 28	Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur de CRD en 2005 en tonnes.....	39
Tableau 29	Synthèse des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC des Etchemins.....	40
Tableau 30	Bilan synthèse de la mise en valeur et de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins	40
Tableau 31	Objectifs de valorisation du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015	42
Tableau 32	Objectifs de valorisation de la MRC, 2014 à 2016.....	43

Liste des figures

Figure 1	Situation géographique de la MRC des Etchemins	4
Figure 2	Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins.....	5
Figure 3	Projections démographiques MRC des Etchemins, 1996 à 2021.....	12
Figure 4	Répartition des entreprises par secteur d'activité	13
Figure 5	Gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective	18
Figure 6	Répartition des matières lors de la collecte sélective	30
Figure 7	Impacts de la réduction de la quantité de matière organique enfouie	52

CHAPITRE 1 MISE EN CONTEXTE

Au cours des dernières années, le gouvernement québécois s'est définitivement engagé dans la voie du développement durable en mettant en place la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et le *Plan d'action 2011-2015*. Cette politique s'insère dans la même lignée et poursuit globalement les mêmes objectifs que la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, c'est-à-dire qu'elle vise une réduction de l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec. Elle propose toutefois une vision différente de la valorisation des matières résiduelles en favorisant l'émergence d'une économie plus verte qui préconise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de ces matières.

En effet, environ 13 millions de tonnes de déchets sont générées chaque année au Québec et recèlent un important potentiel à exploiter pour la fabrication de biens et la production d'énergie. Ils avaient une valeur de 550 millions de dollars et procuraient plus de 10 000 emplois directs (MDDEFP, Plan d'action 2011). En 2010, plus d'un million de tonnes de matières résiduelles ont été récupérées par la collecte sélective (métaux, papier et carton, plastique, verre et autres), ce qui représente une hausse de 6,8% par rapport à 2008 (Recyc-Québec, 2012). De plus, près de 6 millions de tonnes de matières résiduelles, boues comprises, ont été éliminées en 2011, ce qui représente une diminution de près de 13% par rapport à 2008 (Recyc-Québec, 2012). La nouvelle politique poursuit donc les efforts de réduction de matières résiduelles et encourage notamment les comportements plus respectueux de l'environnement, de même que de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles dès le début du cycle de vie des produits.

1.1 Objectifs de la Politique

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 a pour objet de mettre en œuvre diverses mesures qui permettront non seulement d'améliorer l'environnement et de réduire les pertes économiques associées à la simple élimination de matières résiduelles, mais aussi de favoriser l'essor des secteurs de recyclage et de production énergétique (MDDEFP, 2011). Les principaux objectifs sont :

- de prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise sur les marchés des produits ;
- de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
- d'obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Quantitativement, les objectifs visés par la politique sont notamment de **ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées**, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport aux objectifs de 2008. La Politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées par tous les secteurs d'activités, soit les résidus domestiques, les résidus générés par les industries, les commerces et les institutions (ICI), les résidus des secteurs de la construction, de la rénovation et du démolissage (CRD) de même que les boues municipales et les boues de fosses septiques. De plus, d'ici 2015, les objectifs sont :

- de recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel ;
- de recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle ;
- de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte ;
- de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment ;
- d'interdire l'élimination du carton dès 2013 ;
- d'interdire l'élimination de la matière organique dès 2014.

Ces objectifs viennent appuyer l'objectif fondamental de la *Politique* qui est d'éliminer uniquement le résidu ultime comme matière résiduelle au Québec, c'est-à-dire qui ne peut être traité par aucun procédé existant (réutilisation, recyclage ou valorisé).

1.2 La municipalité régionale de comté (MRC) des Etchemins et le plan de gestion des matières résiduelles

Consciente de son rôle de premier plan dans la gestion de matières résiduelles et des impacts importants de celles-ci au niveau environnemental, économique et social de l'ensemble de son territoire, la MRC des Etchemins endosse les objectifs de la Politique québécoise *de gestion des matières résiduelles 2011-2015*. Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC des Etchemins a démarré la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Un plan de gestion des matières résiduelles est un outil de gestion qui, en plus d'énoncer les grandes orientations, détermine des objectifs à atteindre ainsi que les moyens et le niveau de service pour y parvenir. Les PGMR sont mis à jour tous les cinq ans et peuvent être modifiés en tout temps (LQE, 2001).

Le présent document fait mention des outils d'intervention que la MRC entend adopter pour atteindre les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles énoncés dans la *Politique*. Il propose une série d'actions qui seront mises en place sur le territoire afin de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières, de façon à ce que la quantité de résidus destinés au site d'enfouissement soit nettement diminuée.

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins s'applique aux 13 municipalités constituantes. Les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur le territoire de la MRC et doivent, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, mettre leur réglementation en conformité avec le plan, s'il y a lieu.

CHAPITRE 2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

« La performance et la fiabilité d'un plan de gestion passent inévitablement par l'adoption des différentes mesures retenues selon le caractère distinctif du territoire de planification. La description du territoire revêt donc une importance capitale, car elle permet, notamment, de mettre en évidence des caractères incontournables » (AOMGMR, 2001).

2.1 Description géographique

2.1.1 Localisation et accessibilité

D'une superficie de 1810,8 km², la MRC des Etchemins est située au sud de la région administrative de Chaudière-Appalaches, occupant une partie de son « arrière-pays ». Elle est bordée au sud par la frontière du Maine, à l'ouest par les MRC de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche, au nord par la MRC de Bellechasse et finalement à l'est par la MRC de Montmagny. Il est possible d'accéder à la MRC des Etchemins principalement en empruntant les routes régionales que sont la 204, la 276 et la 277. La route 204 traverse entièrement la MRC dans un axe est-ouest et la relie à la ville de Saint-Georges, qui est un pôle régional important. La MRC des Etchemins est également accessible en une heure à partir de l'agglomération urbaine de Québec. En effet, la route 276 permet de rejoindre l'autoroute 73 à Saint-Joseph-de-Beauce, reliant ainsi la MRC à la ville de Québec. De plus, la route 277 offre un lien direct avec la ville de Lévis (figure 1).

2.1.2 Les municipalités

Le territoire de la MRC des Etchemins se divise en 13 municipalités qui ont conservé un caractère fortement rural. En ce sens, la MRC répond aux critères établis par le gouvernement québécois pour désigner officiellement une MRC comme « rurale », soit celui de ne contenir aucune agglomération de recensement au sens de Statistique Canada. Selon le MAPAQ, 53 % du territoire de la MRC est couvert par une zone agricole, comparativement à la moyenne québécoise de 4%. Cette désignation permet à la MRC des Etchemins de déclarer sa compétence dans divers domaines, notamment au sujet de la gestion des matières résiduelles, sans que les municipalités locales puissent exercer un droit de retrait.

Les données du tableau 1 facilitent la mise en évidence de la forte ruralité du territoire. Les densités de population pour les municipalités de la MRC oscillent entre 3,0 et 28,4 habitants par km², avec une moyenne pour l'ensemble du territoire de 9,89 habitants par km², comparativement à la moyenne de Chaudière-Appalaches de 25,4 habitants par km².

Ce sont les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine qui jouent le rôle de pôles de services au sein de la MRC (figure 2). Positionnés sur le réseau routier régional, ces pôles concentrent l'essentiel des commerces et services pouvant desservir la population etcheminoise. La majorité de la population est également située autour de ces axes. Les autres municipalités sont des villages de petite ou de moyenne tailles et sont localisées sur le réseau routier collecteur ou gravitent autour de ces pôles de service.

Figure 1 Situation géographique de la MRC des Etchemins

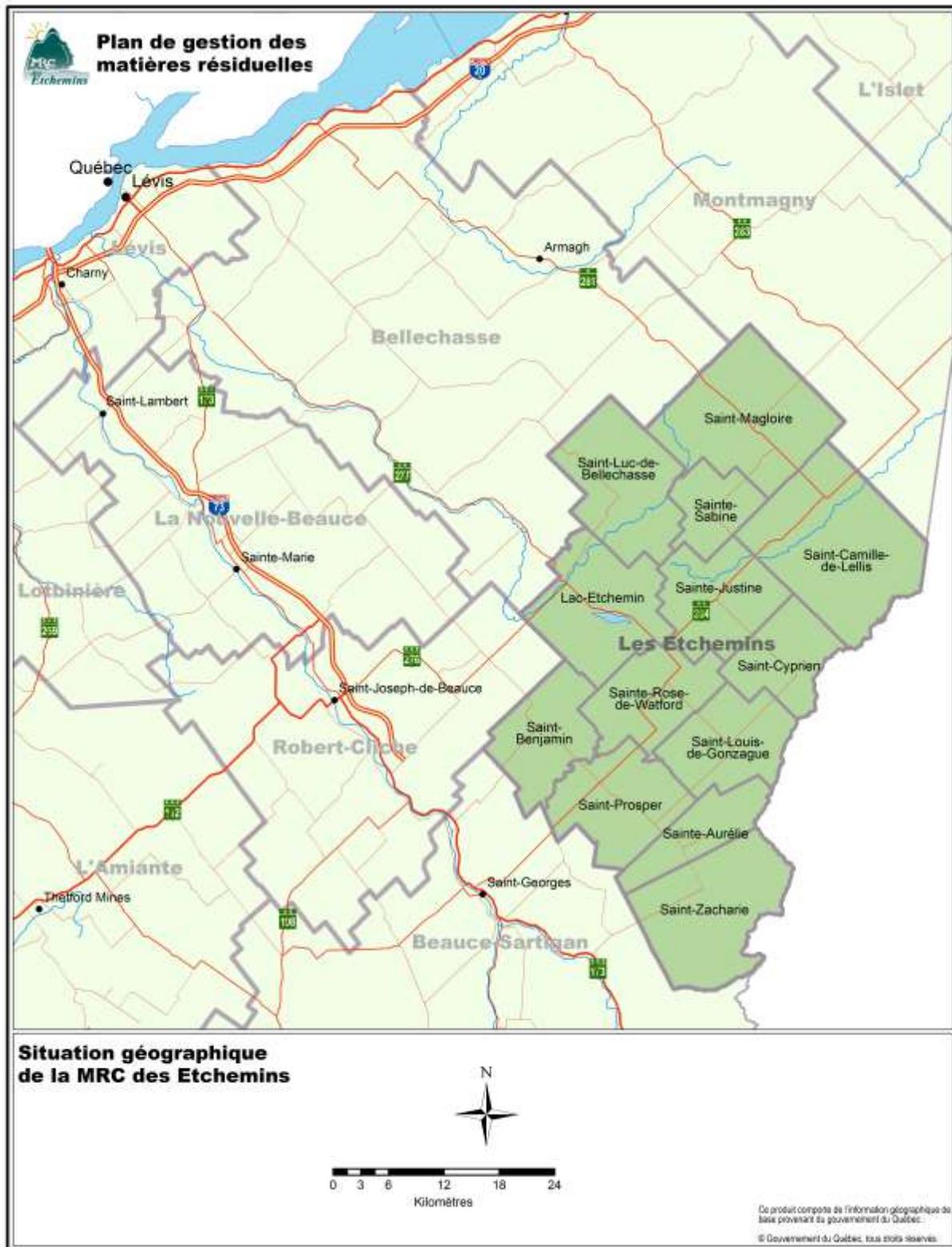


Figure 2 Vue d'ensemble de la MRC des Etchemins

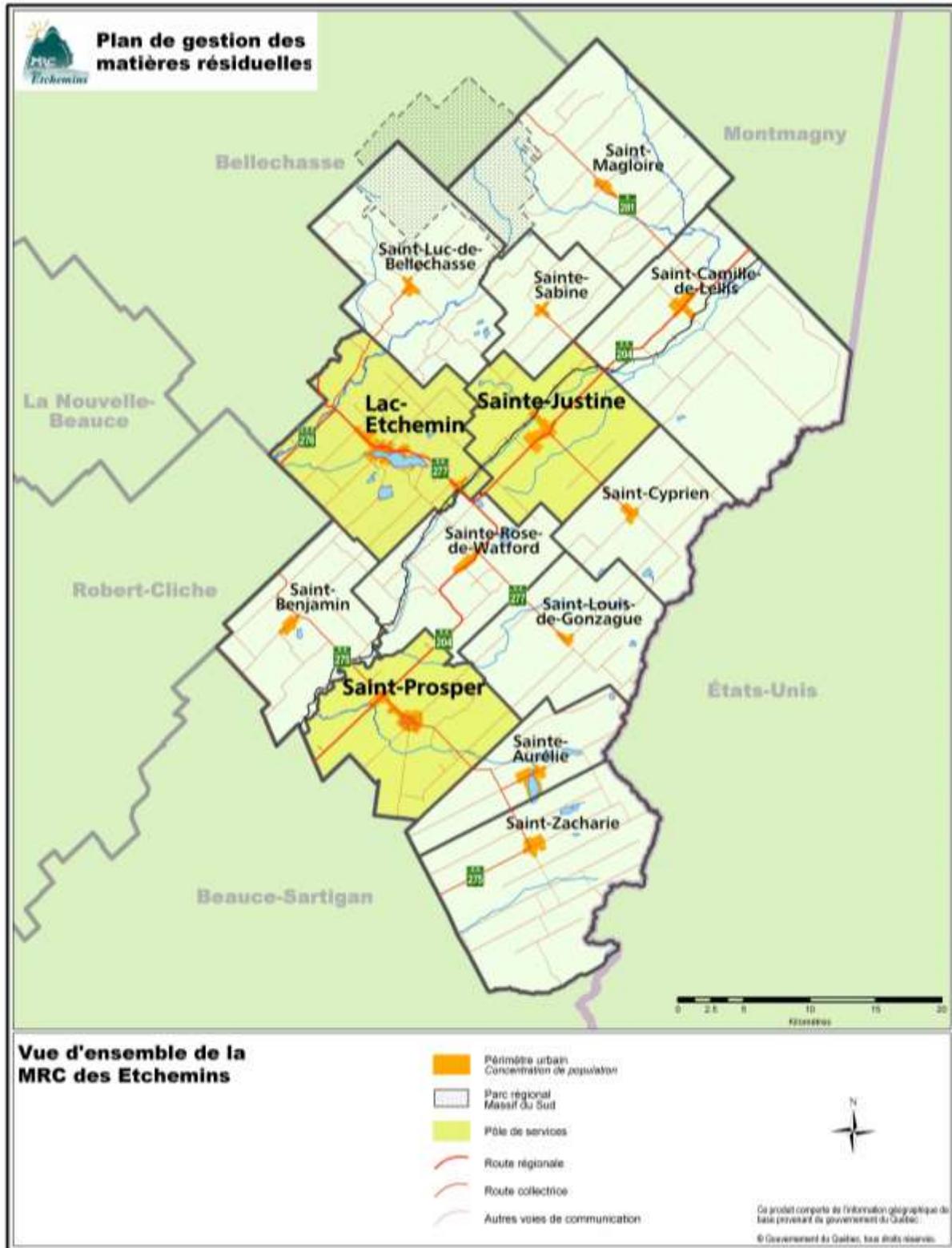


Tableau 1 Les municipalités de la MRC des Etchemins

Municipalités	Désignation	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)	Secteur*
Lac-Etchemin	Municipalité	157,53	25,80	Rural
Saint-Benjamin	Municipalité	111,43	8,00	Rural
Saint-Camille-de-Lellis	Paroisse	251,51	3,40	Rural
Saint-Cyprien	Paroisse	93,62	5,90	Rural
Sainte-Aurélie	Municipalité	77,81	11,70	Rural
Sainte-Justine	Municipalité	126,10	14,60	Rural
Sainte-Rose-de-Watford	Municipalité	115,50	6,80	Rural
Sainte-Sabine	Paroisse	66,60	5,80	Rural
Saint-Louis-de-Gonzague	Municipalité	117,90	3,60	Rural
Saint-Luc	Municipalité	162,46	3,00	Rural
Saint-Magloire	Municipalité	209,54	3,50	Rural
Saint-Prosper	Municipalité	133,66	27,00	Rural
Saint-Zacharie	Municipalité	186,66	9,40	Rural
Total MRC		1810,32	9,50	

* Secteur rural : densité d'occupation du sol inférieure à 400 habitants par km² ou moins de 1000 habitants
 Source : Statistique Canada, 2011

Le territoire de la MRC est parcouru par un réseau routier de plus de 700 km (tableau 2). Compte tenu du relief et de la présence de lacs, plusieurs municipalités doivent composer avec des chemins étroits ou privés et des rues en culs-de-sac, ce qui peut entraîner des restrictions au niveau des collectes.

Tableau 2 Nombre de kilomètres de routes par municipalité, 2003

Municipalité	Classification routière				
	Régionale	Collectrice	Accès aux ressources	Locale	Total
Lac-Etchemin	21,24	6,08		70,15	97,47
Sainte-Aurélie		7,94	7,32	27,73	42,99
Saint-Benjamin		10,10		45,42	55,52
Saint-Camille	14,97	7,49	3,92	19,15	45,53
Saint-Cyprien		5,55		52,54	58,09
Sainte-Justine	13,05	3,49		34,14	50,68
Saint-Louis		5,06		38,43	43,49
Saint-Luc		5,30		46,54	51,84
Saint-Magloire		15,27		31,50	46,77
Saint-Prosper	13,14	12,53		33,25	58,92
Sainte-Rose	17,16	4,68		39,88	61,72
Sainte-Sabine		3,27		22,27	25,54
Saint-Zacharie		11,23	5,65	61,98	78,86
Total MRC	79,56	97,99	16,89	522,98	717,42

Source : MTQ, Centre des services Lac-Etchemin, janvier 2003.

2.1.3 Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 23 mars 2006. Il propose les lignes directrices en matière de planification et d'intervention sur le territoire et facilite ainsi la prise de décisions. Pour la MRC des Etchemins, cinq grandes orientations ont été décrétées :

- Pratiquer une gestion de l'urbanisation efficace en consolidant les noyaux villageois existants tout en assurant une occupation minimale du territoire ;
- Assurer un développement multiressource durable et complémentaire des milieux agricoles et forestiers porteurs d'emplois ;
- Assurer la présence de services, d'infrastructures et d'équipements de qualité et diversifiés pour l'ensemble de la population, selon une répartition efficace inhérente à la structure de la MRC ;
- Assurer la protection de l'environnement tant naturel qu'humain afin de préserver un cadre de vie de qualité ;
- Mettre en valeur les secteurs à potentiel récréotouristique du territoire en misant sur la complémentarité des éléments de plein air, de patrimoine et de villégiature.

De plus, le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins autorise dans ses affectations agricoles, agroforestières et forestières, les équipements municipaux comme les sites de disposition et de traitement des boues de fosses septiques et les lieux d'enfouissement sanitaire. Ils ont l'obligation de respecter la réglementation prescrite au document complémentaire, de même que les lois et autres règlements applicables. Ils ne doivent toutefois pas impliquer de contraintes majeures aux exploitations agricoles ni avoir un impact négatif sur l'agriculture.

Concernant la gestion des matières résiduelles, le schéma d'aménagement s'est penché sur la question de la gestion des boues des fosses septiques. En effet, il y est mentionné qu'« au cours des dernières années, la MRC a exploré différentes alternatives à l'enfouissement. Compte tenu des faibles volumes (plus ou moins 250 tonnes de solides par an) et de la faible densité de population du territoire, aucune solution ne s'est avérée viable financièrement. Toutefois, compte tenu d'une hausse prévisionnelle pour 2004 des coûts liés au transport et à l'enfouissement, d'autres solutions sont envisagées (le compostage domestique entre autres). La MRC demeure réceptive à toute opportunité d'association qui pourrait remplacer l'enfouissement ». Par ailleurs, on y retrouve une liste des dépotoirs désaffectés au schéma d'aménagement de la MRC ainsi qu'une mention de la date de fermeture du L.E.S. de Lac-Etchemin, soit le 10 mars 2003.

2.1.4 Particularités territoriales

On note la présence sur le territoire de la MRC, d'une partie du Parc régional du Massif du Sud (figure 2). Ce parc fut légalement créé conjointement par les MRC de Bellechasse et des Etchemins. La partie etcheminoise de ce parc est comprise sur le territoire des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire. Aucune réserve écologique ou faunique n'est présente dans Les Etchemins. Par contre, un écosystème forestier exceptionnel est situé dans la municipalité de Saint-Camille, soit la Forêt ancienne de Saint-Camille-de-Lellis, de même que deux refuges biologiques. On retrouve aussi trois aires de confinement (ravages)

du cerf de Virginie, soit le ravage Famine sur le territoire des municipalités de Saint-Benjamin et Saint-Prosper, le ravage du Mont-Original ainsi que celui de Sainte-Germaine-Station à Lac-Etchemin.

2.2 Démographie

2.2.1 Population permanente

Au cours des dernières décennies, la MRC des Etchemins a connu une baisse de population que l'on pourrait qualifier de modérée, mais soutenue. Le phénomène semble tout de même inquiétant pour l'avenir des petites municipalités qui composent le territoire. C'est surtout au cours des années 60 que la population de la MRC des Etchemins a diminué de façon appréciable, passant en une décennie de 24 073 à 21 127 habitants, soit une baisse de 12,2%. Plus récemment, on remarque que la période de 1991 à 2011 a été particulièrement critique comparativement aux années précédentes et subséquentes (tableau 3). En effet, la MRC a alors perdu 7,6% de sa population. Cette perte devient plus modérée après 2006 alors que le taux passe à -2,0 % : la population qui était de 17 599 habitants en 2006 est tombée à 17 254 habitants en 2011.

De 2001 à 2011 (tableau 3), on observe une diminution de 491 personnes ce qui équivaut à 2,8% de la population totale de la MRC. Par contre, durant la même période, on note une augmentation de 45 familles. En considérant que ces familles peuvent comprendre un total de 180 personnes (4 pers. X 45 familles), il apparaît que la majorité des migrants étaient célibataires. De plus, il est possible que cette migration comprenne plus de 40% de jeunes âgés de 20 à 39 ans, si l'on observe les cohortes d'âges du tableau 5.

La variation de population à la baisse observée sur le territoire de la MRC touche particulièrement les municipalités de petite taille. En effet, de 1991 à 2011, les municipalités de Saint-Zacharie, Saint-Cyprien, Saint-Magloire, Saint-Camille de-Lellis et Sainte-Sabine ont subi une baisse importante d'au moins 15% de leur population, la plus considérable étant celle de Saint-Zacharie avec un important taux de 20,8%. À l'opposé, les municipalités les plus peuplées et qui jouent le rôle de pôle de services de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, et Saint-Prosper recèlent des pertes de population plus faibles, de moins de 4%. Il semble donc y avoir un lien causal entre la taille de la population et sa variation. En fait, la quantité de services offerts par une municipalité influence grandement le choix de résidence des habitants.

Tableau 3 Évolution de la population 1991-2011

Municipalité	Effectifs de population					Variation (%)	
	1991	1996	2001	2006	2011	91-2011	2006-2011
Lac-Etchemin	4 213	4 053	3 870	4 045	4 061	-3,6%	0,4%
Sainte-Aurélie	930	867	928	965	910	-2,2%	-5,7%
Saint-Benjamin	926	917	855	865	891	-3,8%	3,0%
Saint-Camille-de-Lellis	1 001	963	907	904	844	-15,7%	-6,6%
Saint-Cyprien	664	617	603	630	548	-17,5%	-13,0%
Sainte-Justine	1 906	1 939	1 884	1 825	1 845	-3,2%	-1,1%
Saint-Louis-de-Gonzague	488	455	437	442	421	-13,7%	-4,8%
Saint-Luc-de-Bellechasse	556	524	483	490	480	-13,7%	-2,0%
Saint-Magloire	871	800	705	745	725	-16,8%	-2,7%
Saint-Prosper	3 628	3 772	3 802	3 612	3 605	-0,6%	-0,2%
Sainte-Rose-de-Watford	819	814	768	750	787	-3,9%	4,9%
Sainte-Sabine	455	455	403	408	386	-15,2%	-5,4%
Saint-Zacharie	2 211	2 180	2 100	1 918	1 751	-20,8%	-8,7%
Total MRC	18 668	18 356	17 745	17 599	17 254	-7,6%	-2,0%

Source : Statistique Canada, recensements de 1991, 1996 et 2001, 2006 et 2011.

Tableau 4 L'évolution des familles 2001-2011, MRC des Etchemins

Année	Population		Familles		Fam. monoparentales	
	nombre	Var. 01/11	nombre	Var. 01/11	nombre	%
2001	17 745		4 970		635	12,8
2006	17 599	-491 (-2,8%)	5 000	+45 familles (+0,9%)	545	10,9
2011	17 254		5 015		575	11,5

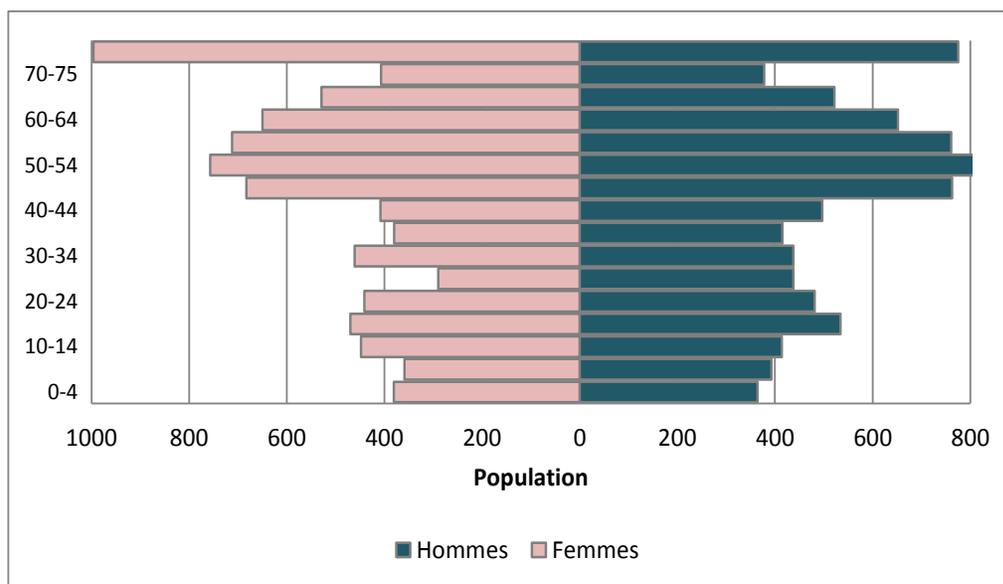
Source : Statistique Canada, recensement 2001, 2006 et 2011

Tableau 5 L'évolution des cohortes d'âges

Année	Groupes d'âge															
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 +
1996	1 005	1 210	1 415	1 470	1 030	1 010	1 330	1 545	1 420	1 255	1 080	940	930	850	745	1 130
2001	790	1 050	1 190	1 345	1 150	880	940	1 295	1 535	1 410	1 225	1 095	925	820	730	1 155
2006	760	840	1 075	1 140	970	915	805	1 015	1 415	1 515	1 470	1 325	1 135	875	860	1 470
2011	810	785	870	1 015	830	770	895	835	1 005	1 335	1 575	1 525	1 355	1 090	835	1 725
Total MRC				+10	-380	-645	-575	-195	-5	+5	+30	+105	+100	+10	-105	
%				+1,0	-31,4	-45,6	-39,1	-18,9	-0,5	+0,4	+1,9	+7,4	+7,9	+0,9	-11,2	

Source : CRCD Chaudière-Appalaches, Profil socioéconomique 2000 et 2003

Figure 3 Pyramide des âges, 2011



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

2.2.2 Population saisonnière

Comme le démontre le tableau 6, le nombre de résidences saisonnières non desservies par les services d'aqueduc et d'égout en 2013 est au nombre de 1242 pour l'ensemble du territoire, ce qui représente 17% du nombre total de résidences. Elles sont réparties de manière relativement uniforme dans la MRC. Elles sont toutefois proportionnellement plus concentrées dans les municipalités de Saint-Luc, Sainte-Sabine et Saint-Magloire.

Tableau 6 Nombre de résidences saisonnières non desservies (ni aqueduc ni égout)

Municipalités	Résidences saisonnières (non desservies)	Nombre total de logements
	2013	2011
Lac-Etchemin	142	1725
Ste-Aurélie	77	405
St-Benjamin	46	385
St-Camille-de-Lellis	101	395
St-Cyprien	66	225
Ste-Justine	83	765
St-Louis-de-Gonzague	54	180
St-Luc-de-Bellechasse	123	235
St-Magloire	108	330
St-Prosper	102	1470
Ste-Rose-de-Watford	74	325
Ste-Sabine	72	190
St-Zacharie	194	745
Total	1242	7375

Source : MRC des Etchemins, 2013

2.2.3 Projections démographiques

L'évolution de la population est un élément important à prendre en compte dans la planification de la gestion des matières résiduelles étant donné que la variation de celle-ci aura inévitablement des répercussions sur la quantité de matières résiduelles générées.

L'Institut de la Statistique du Québec a élaboré en 2009 des projections de population allant jusqu'à 2024. Sans devoir être prises au chiffre près, celles-ci peuvent donner une idée générale de ce que sera l'évolution démographique sur le territoire de la MRC des Etchemins. Par exemple, certaines variations prévues sont plus importantes que les valeurs réelles, puisqu'elles ont été projetées en 2009.

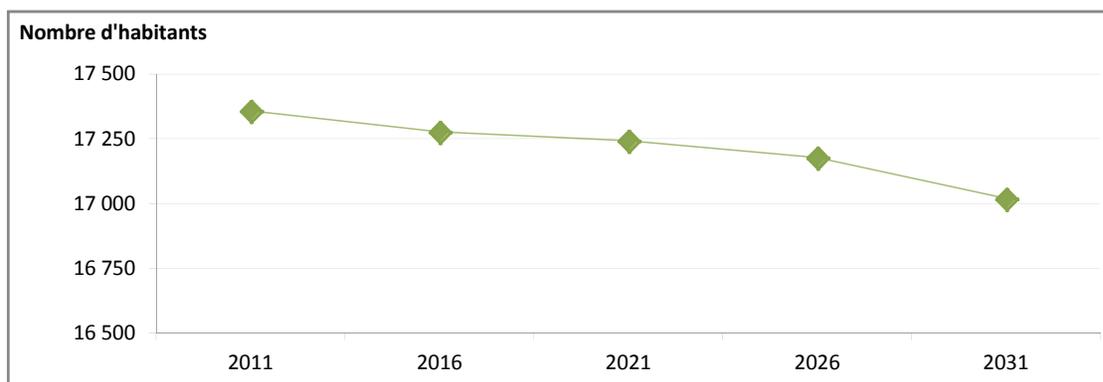
En tenant compte de l'ensemble de ces données, un constat s'impose : une diminution graduelle de la population est envisagée pour pratiquement toutes les municipalités. D'une population réelle de 17 254 habitants en 2011 (contre une prévision de 16 575), la MRC des Etchemins pourrait voir sa population baisser à 16 575 en 2024. Les plus petites municipalités semblent les plus touchées, tout comme celles à l'est de la MRC (tableau 7).

Tableau 7 Projections démographiques MRC des Etchemins, 2011 à 2024

Municipalités	2011	Perspectives de population				Variation (%)	
		2009	2014	2019	2024	09-24	11-24
Lac-Etchemin	4 061	3 980	4 035	4 080	4 115	3,4%	1,3%
Saint-Benjamin	891	865	825	810	800	-7,5%	-10,2%
Saint-Camille-de-Lellis	844	875	860	825	835	-4,6%	-1,1%
Saint-Cyprien	548	620	645	635	670	8,1%	22,3%
Sainte-Aurélie	910	930	905	905	895	-3,8%	-1,6%
Sainte-Justine	1 845	1 795	1 755	1 705	1 710	-4,7%	-7,3%
Sainte-Rose-de-Watford	787	735	740	725	720	-2,0%	-8,5%
Saint-Magloire	725	745	775	805	845	13,4%	16,6%
Saint-Prosper	3 605	3 525	3 410	3 300	3 245	-7,9%	-10,0%
Saint-Zacharie	1 751	1 855	1 710	1 610	1 545	-16,7%	-11,8%
Saint-Luc-de-Bellechasse*	480						
Sainte-Sabine*	386	1 315	1 300	1 350	1 195	-9,1%	-7,1%
Saint-Louis-de-Gonzague*	421						
Total de la MRC	17 254	17 240	16 960	16 750	16 575	-3,9%	-3,9%

Sources : Recensement canadien de 2011, Projections de l'Institut de la Statistique du Québec pour 2014, 2019 et 2024 (2009).

*Les données démographiques des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Louis-de-Gonzague ont été regroupées aux fins des projections de l'évolution de la population.

Figure 4 Projections démographiques MRC des Etchemins, 2011 à 2031

Source : Institut de la Statistique du Québec, perspectives démographiques des MRC, 2006 à 2031

2.3 Activités économiques

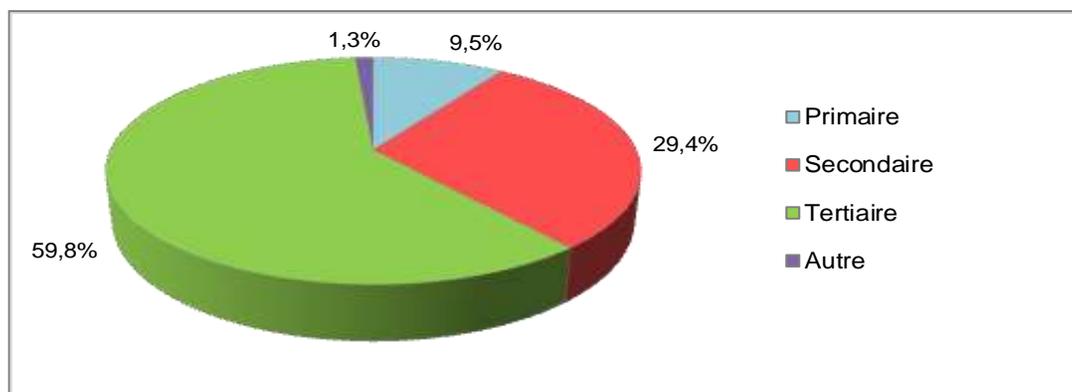
En 2008, Emploi-Québec a dressé un portrait socio-économique de la MRC et des 522 entreprises qui la composent. La majorité des entreprises sont de très petites tailles. En effet, 93% des entreprises emploient moins de 20 personnes. Combinées à l'enquête nationale auprès des ménages réalisée par Statistique Canada en 2011, ces données permettent de dresser un portrait plus large de la MRC des Etchemins. Il est possible d'affirmer que l'économie de la MRC repose de façon générale sur les grandes lignes suivantes :

- **L'industrie manufacturière** est dominante au niveau de l'emploi dans la MRC des Etchemins. En 2011, l'industrie de fabrication en général fournissait plus de 1870 emplois dans la région, ce qui représente plus de 22% de la structure économique (ENM, 2011). En termes d'emploi, ce secteur est dominé par le vêtement, les produits de bois ainsi que la machinerie. Les secteurs du bois et du vêtement sont présents de façon assez généralisée sur le territoire, alors que le secteur de la machinerie se concentre principalement à Sainte-Justine. La MRC des Etchemins comptait aussi 6 usines et quelque 60 employés en transformation alimentaire en 2007. Fabriquant à la fois des produits de masse et des produits fins, ces industries contribuent aux efforts de développement de la MRC en matière de tourisme rural.
- **La forêt** est la principale ressource naturelle des Etchemins, fournissant son lot d'emplois dans plus d'un secteur. Les entreprises de foresterie et d'exploitation forestière de la MRC offraient 310 emplois en 2006, alors que les entreprises de fabrication de produits du bois en offraient 825. Par contre, les perspectives d'emploi reliées à ces métiers sont souvent restreintes. Il est cependant à noter qu'une importante proportion de cette main d'œuvre est assez âgée, ce qui implique que plusieurs postes seront à combler au cours des prochaines années. Pour la MRC, l'importance de cette ressource va au-delà de la production de bois et de l'aménagement forestier ; en effet, l'influence de l'industrie forestière se ressent aussi dans la transformation du bois, le transport et même la fabrication de machinerie forestière ;
- **L'agriculture** n'est pas négligeable, considérant le caractère rural de la MRC. 290 entreprises agricoles étaient inscrites auprès du MAPAQ en 2007, couvrant un territoire de plus de 6 422 hectares, excluant l'acériculture. L'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche fournissaient 770 emplois dans la région en 2011, soit 9% de la structure

économique (ENM, 2011). Le revenu moyen par ferme a atteint 91 225\$ en 2007. Les superficies exploitées se répartissent assez bien sur l'ensemble de la MRC malgré une légère dominance de Saint-Prosper et Saint-Zacharie ;

- **Le secteur tertiaire**, avec les nombreux services aux personnes et le commerce de détail, représente la majorité des entreprises et des emplois de la MRC avec 59,8% des emplois en 2011. Deux secteurs se distinguent plus particulièrement au chapitre des emplois disponibles dans la MRC. D'abord, les soins de santé et d'assistance sociale fournissent 1045 emplois en 2011, principalement localisés à Lac-Etchemin grâce au Centre de Santé et de services sociaux. D'autre part, le secteur du commerce de détail soutient 1030 emplois dans la région, soit 12% de la structure économique. Bien que ce secteur ne connaisse pas d'entreprise véritablement dominante, il est présent de façon plus ou moins généralisée sur le territoire. Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine sont tout de même des pôles de concentration pour ces nombreuses entreprises ;
- **L'industrie récréotouristique** occupe l'esprit de plusieurs intervenants de la MRC des Etchemins depuis quelques années. Cette industrie subit présentement d'importants changements, notamment au niveau du Parc régional du Massif du Sud. Avec l'implantation d'un parc éolien, on peut présager que cette industrie sera en effervescence au cours des prochaines années et pourra donner plus de visibilité et d'emplois à la région.

Figure 5 Répartition des entreprises par secteur d'activité, 2011



Source: Statistique Canada, 2011

CHAPITRE 3 LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre met en évidence les différents acteurs qui sont présents sur le territoire de la MRC des Etchemins en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Plus spécifiquement, les installations existantes, l'organisation administrative et la gestion des différents types de collecte sont au nombre des sujets traités dans ce chapitre. Par ailleurs, les annexes 1 et 2 fournissent les coordonnées, le type de gestion et de matières traitées pour les entreprises, organismes et municipalités qui sont impliquées dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins, de même que ceux qui sont situés dans les MRC voisines.

3.1 Rappel de l'encadrement législatif

La gestion des matières résiduelles est encadrée par les différents paliers de gouvernements. Elle implique plusieurs intervenants ayant chacun des responsabilités et des obligations. Au niveau fédéral, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement vise à prévenir la pollution et à protéger l'environnement et la santé humaine. Au niveau des matières résiduelles, cette loi touche plus particulièrement les déchets dangereux. Deux règlements découlent de cette loi : le Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses ainsi que le Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux.

Au niveau provincial, on retrouve principalement la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette dernière encadre tout le processus entourant la gestion des matières résiduelles, dont découle le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC (PGMR), de même que son contenu et sa formation. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 déterminent quant à eux les exigences minimales auxquelles doit répondre le PGMR, entre autres au niveau de la réduction des déchets. Plusieurs règlements provinciaux interviennent également dans la gestion des matières résiduelles, dont les suivants :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;
- Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;
- Règlement sur les matières dangereuses.

Finalement, au niveau municipal, la gestion des matières résiduelles est encadrée par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Les municipalités locales sont en effet liées par le PGMR par les orientations et le plan d'action qui les concernent. De plus, les municipalités peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la Loi sur les compétences municipales. C'est ainsi qu'une municipalité peut, par exemple, adopter des règlements sur la vidange des installations septiques, encadrer les modalités des collectes ou interdire certaines matières dans les collectes des ordures.

3.2 Capacité de traitement des installations du territoire et des municipalités avoisinantes

Sur le territoire de la MRC des Etchemins, ou à proximité, il n'y a pas de site de compostage, de centre de tri ou de poste de transbordement. Les seules informations sur les installations seront donc celles concernant les installations d'élimination.

Tableau 8 Capacité des installations d'élimination du territoire

Installation	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m ³)	Volume complété (m ³)	Capacité annuelle (m ³ /an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
LES	Régie des Etchemins	Décembre 1977	195968	193500	8760	Décembre 2002	Fermé 10 mars 2003

Source : MRC des Etchemins, 2013

Suite à l'étude d'impact réalisée par Polytec inc. pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) des Etchemins, la décision de ne pas agrandir le site d'enfouissement a été rendue. En fait, le LES localisé sur le lot 462 du Rang 7, canton de Cranbourne, dans la municipalité de Lac-Etchemin, est fermé depuis le 10 mars 2003. À l'exception des municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prospère et Saint-Zacharie desservies par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud¹, dorénavant le service d'enfouissement sanitaire pour les dix autres municipalités de la MRC des Etchemins est assuré par la MRC de Bellechasse.

Le site de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud détient un certificat d'autorisation du MENV valide depuis le 1^{er} janvier 2002 pour l'opération de son LES pour 25 ans.

¹ Pour alléger le texte, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sera désignée sous le nom de « Régie Beauce-Sud ».

Tableau 9 Capacité des installations d'élimination des MR environnantes et des autres MR desservies

Installation	Propriétaire	Début des opérations	Volume autorisé (m³)	Volume complété (m³)	Capacité annuelle (m³/an)	Durée prévue	Avancement du dossier
LES	Régie Beauce-Sud	1974	1 115 000	Complété	54 000	28 ans	Un nouveau certificat a été émis pour 35 ans
LET	Régie Beauce-Sud	2002	2 779 000	313 955	21 421 en 2012	Janvier 2026	En opération
LES	MRC Bellechasse (partie existante)	1979	48 400	469 500	nd	Printemps 2003	Recouvrement final, été 2003
LES	MRC Bellechasse (nouvelle partie)	Printemps 2003	1 113 000	25 307 (en 2013)	44 520 (moyenne)	Juillet 2027	En opération

Source : MRC Bellechasse, 2013
Régie Beauce-Sud, 2013

3.3 Organisation administrative

La MRC assume uniquement la responsabilité de la gestion du Centre de traitement des boues de fosses septiques. La gestion des autres collectes incombe aux 13 municipalités de la MRC. Le tableau 10 présente les différentes responsabilités des intervenants pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins.

Tableau 10 Responsabilités des intervenants municipaux

Municipalités	Résidus domestiques	Collecte sélective	Collecte des RDD ¹	Résidus organiques	Collecte des encombrants	Gestion des boues	Collecte des ICI	Dépôt
Lac-Etchemin	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte ²	Municipal
Saint-Benjamin	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Municipal
Saint-Luc	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Municipal
Saint-Cyprien	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Municipal
Sainte-Louis	Municipal	Municipal	Aucune	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Aucun
Sainte-Justine	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Municipal
Sainte-Rose	Municipal	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Municipal
Sainte-Sabine	Municipal	Municipal	Municipal	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Aucun
Saint-Camille	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Aucun
Saint-Magloire	Municipal	Municipal	Aucune	MRC Bellechasse	MRC Bellechasse	MRC Etchemins	Mixte	Municipal
Saint-Aurélien	Municipal	Municipal	Régie	Régie	Régie	MRC Etchemins	Mixte	Régie
Saint-Prosper	Municipal	Municipal	Régie	Régie	Régie	MRC Etchemins	Mixte	Municipal
Saint-Zacharie	Municipal	Municipal	Régie	Régie	Régie	MRC Etchemins	Mixte	Régie

1- Résidus domestiques dangereux

2- Municipale et privée

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2013

3.3.1 Les ententes intermunicipales

La MRC est pour ainsi dire « divisée en trois secteurs » en ce qui concerne la gestion des différentes opérations des matières résiduelles (figure 6) :

- Le **secteur centre**, soit les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose. Elles font partie de la **Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins** et sont copropriétaires du site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin ;
- Le **secteur ouest**, soit les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper, Saint-Zacharie. Elles font partie de la **Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et** elles sont copropriétaires du site d'enfouissement situé à Saint-Côme ;
- Le **secteur est**, soit les municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine. Elles sont desservies par la **MRC de Bellechasse** et sont copropriétaires du site d'enfouissement d'Armagh pour l'ensemble des activités touchant la gestion des matières résiduelles ;

Une certaine complexité est donc à prévoir dans l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles. En effet, le plan doit tenir compte du plan de gestion de la MRC de Bellechasse et de la MRC Beauce-Sartigan, car ces dernières seront les destinataires de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC des Etchemins.

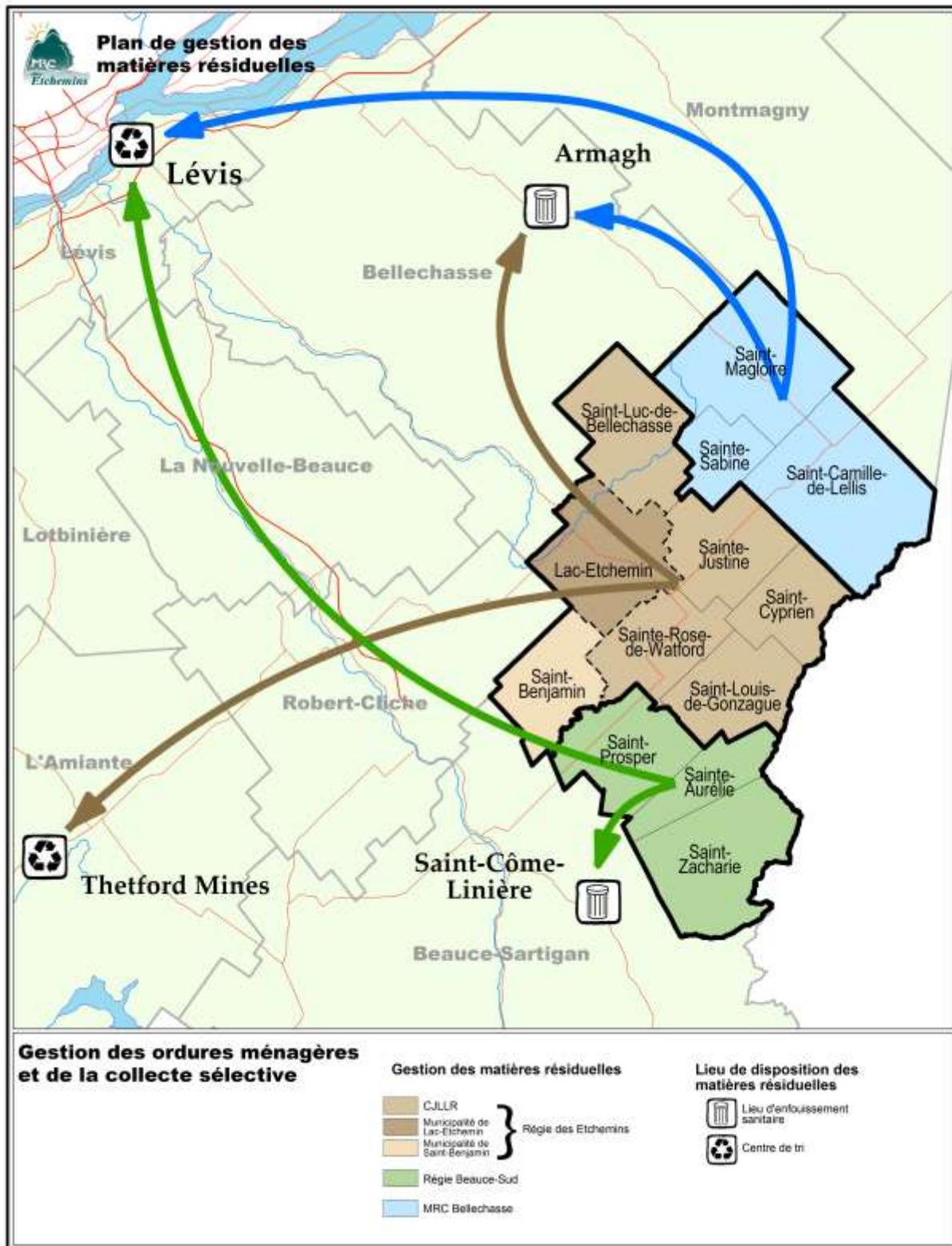
Le tableau 11 présente certains détails des ententes en vigueur pour l'année 2012.

Tableau 11 Ententes intermunicipales en vigueur pour l'année 2012

Parties à l'entente	Parties à l'entente	Objet ou matières visées	Entrée en vigueur	Durée (an)	Date d'échéance
MRC Bellechasse	Saint-Camille-de-Lellis Saint-Magloire-de Bellechasse Sainte-Sabine	Collecte, transport et traitement des déchets, des matières recyclables et des encombrants	2003	5	31 décembre 2007, puis se renouvelle automatiquement
Régie Beauce-Sud	Sainte-Aurélie Saint-Prosper Saint-Zacharie	Collecte, transport et traitement des matières recyclables et enfouissement des déchets	1998	10	31 décembre 2008, puis se renouvelle aux cinq ans
Régie Etchemins	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	LES de Lac-Etchemin	1993	10	Renouvelable aux 5 ans, fermé depuis 2003
Régie CJLLR	Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	Collecte et transport des matières recyclables et des déchets	1993	1	Se renouvelle automatiquement
MRC Bellechasse	Lac-Etchemin Saint-Benjamin Saint-Cyprien Sainte-Justine Saint-Louis de-Gonzague Saint-Luc Sainte-Rose-de-Watford	Enfouissement des déchets	2003	5	31 décembre 2007

Source :Municipalités de la MRC des Etchemins, 2013
MRC de Bellechasse, 2013
Régie Beauce-Sud, 2013
Régie CJLLR, 2013

Figure 6 Gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective



3.4 La gestion des matières résiduelles sur le territoire

Afin de faciliter l'explication des différentes collectes sur le territoire, la présentation de ces dernières sera toujours établie en fonction des trois secteurs présentés antérieurement (Régie des Etchemins, Régie Beauce-Sud et MRC de Bellechasse).

3.4.1 La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective

3.4.1.1 Régie des Etchemins

Des sept municipalités qui composent la Régie des Etchemins, cinq ont créé une autre régie, soit la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR, (composée de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose) pour effectuer le transport et la collecte des ordures et du recyclage. La municipalité de Lac-Etchemin possède son camion et dessert sa population, tandis que la municipalité de Saint-Benjamin octroie un contrat à l'entreprise privée Service Sanitaire DF. Dans toutes les municipalités mentionnées ci-haut, la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective se fait en alternance, soit une semaine sur deux, à raison d'une fois par semaine. Si elles le désirent, les municipalités peuvent ajouter des collectes supplémentaires d'ordures ménagères lors de la période estivale.

Les sept municipalités qui composent la Régie des Etchemins enfouissent leurs déchets au LES d'Armagh (MRC de Bellechasse). Les matériaux de la collecte sélective sont dirigés vers le centre de tri situé à Thetford Mines, soit au Centre de récupération Frontenac.

3.4.1.2 Régie Beauce-Sud

Pour les trois municipalités du territoire qui font partie de la Régie Beauce-Sud, chacune est responsable d'octroyer un contrat pour la collecte et le transport des déchets. Présentement, deux collectes se font par l'entreprise privée, soit les Services Sanitaires D.F. pour Sainte-Aurélie et Saint-Prosper et la municipalité de Saint-Gédéon s'occupe de la collecte de Saint-Zacharie. Pour la collecte et le transport du recyclage, c'est la Régie Beauce-Sud qui alloue un contrat à Services Sanitaires D.F. de Beauce pour l'ensemble des municipalités qui la compose. Les deux types de collecte sont effectués toutes les deux semaines.

Les ordures ménagères sont destinées au LES de Saint-Côme et les matières recyclables sont acheminées vers Recycle City, à Saint-Lambert, de même qu'à Véolia, à Québec.

3.4.1.3 MRC de Bellechasse

Les services de collecte et de transport pour les ordures ménagères et le recyclage sont effectués par la MRC Bellechasse pour les trois municipalités participantes. Les ordures sont destinées au LES d'Armagh, situé sur le territoire de la MRC Bellechasse. Les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri situé à Lévis (Société VIA). Les deux types de collecte se font en alternance, soit une semaine sur deux, au rythme d'une fois par semaine. Des collectes supplémentaires d'ordures ménagères sont toutefois ajoutées durant la période estivale pour faire passer la fréquence à une par semaine. Les tableaux

12 et 13 résument les contrats alloués par les municipalités pour la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères.

Tableau 12 Contrats de collecte des ordures sur le territoire de la MRC des Etchemins

Municipalités	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence collecte*	Nombre de portes	Volume des bacs verts (L)	Lieu d'élimination	Coûts (\$/an)		
								Collecte et transport	Traitement	Totaux
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	na	na	Alternance	2151	360	LES d'Armagh	167 197	214 125	381 322
Saint-Benjamin	Services sanitaires D.F. de Beauce	2012	1	Alternance	443	360	LES d'Armagh	23 214	30 916	54 130
Saint-Luc-de-Bellechasse	Régie CJRRL	na	na	Alternance	247	240, 360	LES d'Armagh	18 096	17 413	35 509
Saint-Cyprien	Régie CJRRL	na	na	Alternance	268	240, 360	LES d'Armagh	17 493	22 010	39 503
Sainte-Louis-de-Gonzague	Régie CJRRL	na	na	Alternance	177	240, 360	LES d'Armagh	14 377	16 037	30 414
Sainte-Justine	Régie CJRRL	na	na	Alternance	761	240, 360	LES d'Armagh	58 547	66 719	125 266
Sainte-Rose-de-Watford	Régie CJRRL	na	na	Alternance	324	240, 360	LES d'Armagh	19 738	27 188	46 926
Sainte-Sabine	MRC Bellechasse	2003	5 + 5	Alternance	nd	240, 360	LES d'Armagh	8 991	15 814	24 805
Saint-Camille-de-Lellis	MRC Bellechasse	2003	5 + 5	Alternance	nd	240, 360	LES d'Armagh	19 545	35 130	54 675
Saint-Magloire	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	240, 360	LES d'Armagh	18 294	29 116	47 410
Saint-Aurélien	Services sanitaires D.F. de Beauce	2005	5	Alternance	482	360	LES Saint-Côme	24 423	0	24 423
Saint-Prosper	Services sanitaires D.F. de Beauce	2012	5	Alternance	1589	360	LES Saint-Côme	100 430	0	100 430
Saint-Zacharie	Municipalité de Saint-Gédéon	2003	5	Alternance	858	240, 360	LES Saint-Côme	42 662	0	42 662
Coûts totaux								533 007	474 468	1 007 475

Sources : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2012
MRC de Bellechasse, 2012
Régie Beauce-Sud, 2012
Régie CJRRL, 2012

Tableau 13 Contrats de collecte sélective sur territoire de la MRC des Etchemins

Municipalités	Nom de l'entreprise	Date du contrat	Durée (an)	Fréquence de collecte	Nombre de portes	Type de collecte et équipement			Multi-logements	ICI desservis	Destination	Coûts (\$/an)		
						Porte à porte						Collecte et transport	Traitement	Totaux
						Bac bleu	Volume du bac bleu (L)	Sac						
Lac-Etchemin	Mun. de Lac-Etchemin	na	na	Alternance	2151	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	86 424	0	86 424
Saint-Benjamin	Services sanitaires D.F. de Beauce	2012	1	Alternance	443	oui	360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	29 463	0	29 463
Saint-Luc-de-Bellechasse	Régie CJRRL	na	na	Alternance	247	oui	240, 360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	12 928	0	12 928
Saint-Cyprien	Régie CJRRL	na	na	Alternance	268	oui	240, 360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	12 497	0	12 497
Sainte-Louis-de-Gonzague	Régie CJRRL	na	na	Alternance	177	oui	240, 360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	10 271	0	10 271
Sainte-Justine	Régie CJRRL	na	na	Alternance	761	oui	240, 360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	41 825	0	41 825
Sainte-Rose-de-Watford	Régie CJRRL	na	na	Alternance	324	oui	240, 360	non	oui	oui	Récup. Frontenac	14 100	0	14 100
Sainte-Sabine	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	oui	240, 360	non	oui	oui	Société Via	n.d.	0	n.d.
Saint-Camille-de-Lellis	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	oui	240, 360	non	oui	oui	Société Via	n.d.	0	n.d.
Saint-Magloire	MRC Bellechasse	2013	5 + 5	Alternance	nd	oui	240, 360	non	oui	oui	Société Via	n.d.	0	n.d.
Saint-Aurélie	Véolia ES matières résiduelles inc.	2010	5	Alternance	482	oui	360	non	oui	oui	Véolia	21 219	0	21 219
Saint-Prosper	Véolia ES matières résiduelles inc.	2010	5	Alternance	1589	oui	360	non	oui	oui	Véolia	74 815	0	74 815
Saint-Zacharie	Véolia ES matières résiduelles inc.	2010	5	Alternance	858	oui	240, 360	non	oui	oui	Véolia	33 450	0	33 450
Coûts totaux												336 992	0	336 992

Sources : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2012
MRC de Bellechasse, 2012
Régie Beauce-Sud, 2012
Régie CJLLR, 2012

3.4.2 La collecte des résidus organiques

3.4.2.1 Régie des Etchemins

À Lac-Etchemin, les citoyens doivent amener leurs résidus organiques à l'écocentre de cette municipalité. Les branches d'arbres sont quant à elles déchiquetées en copeaux de bois. Les citoyens peuvent également apporter leur sapin de Noël au garage municipal.

À Sainte-Justine, les citoyens vont porter leur sapin de Noël à l'écocentre de la municipalité, où il sera déchiqueté en copeaux. Il n'y a pas d'autre collecte de matière organique dans cette municipalité. Pour les cinq autres municipalités de la Régie des Etchemins, il n'y a pas de collecte de résidus organiques. Certaines municipalités font toutefois la promotion du compostage domestique. En outre, le LES d'Armagh n'accepte plus les résidus verts depuis 2004.

3.4.2.2 Régie Beauce-Sud

La Régie Beauce-Sud effectue une collecte de feuilles à l'automne sur le territoire des municipalités qu'elle dessert. Cette collecte est effectuée par points de chute à un endroit identifié dans chacune des municipalités. Les gens apportent donc leurs feuilles et les résidus de gazon à un endroit déterminé dans la municipalité et la Régie loue un camion pour faire la collecte à ces endroits. Les feuilles sont dirigées vers des entreprises qui en effectuent le compostage, tandis que les sapins sont valorisés en huiles essentielles. Certains citoyens réutilisent aussi les feuilles pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.)

Le même principe est appliqué pour la collecte des sapins de Noël. La Régie a ramassé les sapins aux points de collecte des municipalités. Les résidus recueillis lors de ces collectes ont entièrement été destinés à la valorisation, soit dans ce cas transformés en huiles essentielles.

3.4.2.3 MRC de Bellechasse

Les résidus de bois, comme les feuilles et les branches d'arbres sont recueillis dans les écocentres localisés dans les municipalités. La MRC de Bellechasse effectue une collecte de sapins de Noël sur le territoire des municipalités à la mi-janvier. La collecte de sapins en est une par points de chute pour chacune des municipalités desservies. Les sapins trouvent preneurs parmi les résidents des secteurs avoisinants, puisque le LES d'Armagh n'accepte plus les résidus verts depuis 2004.

Il n'y a aucune autre collecte de matières putrescibles sur le territoire de la MRC des Etchemins. Comme nous l'avons démontré ci-haut, les collectes effectuées sont principalement des collectes de résidus verts.

3.4.3 La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

3.4.3.1 Régie des Etchemins

Les municipalités de Lac-Etchemin et de Sainte-Justine mettent à la disposition de ses citoyens un écocentre municipal où il est possible de déposer les RDD, soit les piles, les

encombrants ménagers, les restes de peinture, les ampoules et les bonbonnes de gaz propane. À l'exception de la municipalité de Saint-Louis, toutes les autres municipalités offrent un dépôt pour les piles et les peintures usées. Les municipalités de Saint-Benjamin et de Saint-Cyprien offrent aux citoyens un dépôt pour les RDD tous les mois durant l'été.

Toute la population de la MRC dispose néanmoins de deux sites de dépôts de résidus domestiques dangereux (RDD), soit la COOP de Sainte-Justine et une quincaillerie à Lac-Etchemin. Ces deux sites recueillent de la peinture et des RDD organiques.

3.4.3.2 Régie Beauce-Sud

La Régie Beauce-Sud organise plusieurs journées de collecte de RDD pour les municipalités qui en font partie. Cette collecte se fait au rythme de demi-journées, au début du mois de juin. Les résidents viennent porter leurs RDD en un lieu déterminé. De plus, les citoyens des municipalités de la Régie Beauce-Sud ont en tout temps de l'année accès à l'écocentre du LES de Saint-Côme.

De tous les résidus amassés, certains sont valorisés et d'autres éliminés de façon sécuritaire. Cette collecte est intéressante, car outre les résidus domestiques dangereux, la Régie a décidé d'amasser des pneus, des métaux et des ordinateurs. Ce matériel sera destiné au réemploi.

Enfin, un écocentre a ouvert ses portes en mai 2013 dans la municipalité de Saint-Prosper. Les citoyens de la municipalité peuvent y apporter des résidus domestiques dangereux, des encombrants ménagers, de même que certains déchets organiques et la municipalité de Saint-Prosper prend en charge la valorisation de ces matières.

3.4.3.3 MRC de Bellechasse

Les résidents des municipalités de Saint-Magloire et de Saint-Camille peuvent déposer leurs RDD à leur dépôt municipal respectif, qui est ouvert durant l'été. La municipalité de Sainte-Sabine organise des collectes de RDD deux fois par année, de même qu'une collecte de pneus annuelle.

3.4.4 La collecte des textiles

3.4.4.1 Régie des Etchemins et MRC de Bellechasse

Les citoyens des municipalités desservies par la Régie des Etchemins et par la MRC de Bellechasse peuvent aller porter leurs textiles au Grenier des trouvailles. Ressourcerie Bellechasse met aussi à la disposition des citoyens des bacs, situés dans chacune des MRC, pour le dépôt des vêtements usagés. Enfin, les résidents de Sainte-Justine ont également la possibilité de déposer leurs textiles dans un conteneur situé à l'écocentre municipal et qui sera recueilli par Entraide diabétique du Québec.

3.4.4.2 Régie Beauce-Sud

Les résidents de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie peuvent aller déposer leurs textiles au Grenier des trouvailles ou peuvent s'en départir lors de la collecte printanière des RDD. Les vêtements et les jouets usagés peuvent aussi être déposés au comptoir régional Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Prosper ou à la polyvalente des Abénaquis.

3.4.4.3 MRC de Bellechasse

La municipalité de Saint-Camille met à la disposition de ses citoyens un dépôt pour les vêtements, qui seront redistribués aux organismes de la région.

3.4.5 La collecte des encombrants

3.4.5.1 Régie des Etchemins

Les résidents des municipalités desservies par la Régie des Etchemins peuvent appeler la Ressourcerie Bellechasse, un organisme composé de deux comptoirs vestimentaires et d'un magasin de meubles, Dépan-o-Meubles, tous situés dans la MRC de Bellechasse, qui recueille les encombrants en bon état directement chez eux. La Ressourcerie récupère aussi des produits électroniques usagés qui sont destinés au réemploi. Les appareils électroménagers trop endommagés pour être réutilisés peuvent être acheminés à un détaillant d'appareils électroménagers de Sainte-Justine, qui effectue la vidange du fréon des réfrigérateurs. Les encombrants en métal seront ensuite envoyés à un commerçant qui ramasse le métal. Les meubles trop endommagés doivent être apportés au LES d'Armagh par les résidents. Par ailleurs, l'écocentre de Lac-Etchemin dispose d'un conteneur fourni par un récupérateur de métal. Les citoyens peuvent y déposer leurs encombrants en métal.

3.4.5.2 Régie Beauce-Sud

Une partie des encombrants est recueillie lors des collectes des RDD, de même que les métaux. La Régie Beauce-Sud peut aussi venir chercher les encombrants sur appel des citoyens. Les meubles usagés peuvent aussi être déposés au comptoir régional Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Prosper. Les encombrants qui sont en bon état sont récupérés par la Ressourcerie Beauce-Sartigan. Ceux qui ne peuvent être recueillis par cet organisme sont mis de côté à l'écocentre de Saint-Prosper pour la récupération du métal, sont valorisés ou sont destinés à l'élimination.

3.4.5.3 MRC de Bellechasse

Les municipalités desservies par la MRC de Bellechasse disposent de système « roll-off » sur leur territoire. Des conteneurs sont disponibles sur le territoire de chacune des municipalités pour y laisser les encombrants et la MRC de Bellechasse se charge de la collecte. Ces conteneurs sont disponibles uniquement aux citoyens de ces municipalités et sont ouverts selon des heures précises, variables selon les endroits. De plus, les encombrants qui sont en bon état peuvent être recueillis par la Ressourcerie Bellechasse.

3.4.6 La collecte des boues municipales et de fosses septiques

Outre la rédaction du présent plan de gestion des matières résiduelles, la seule compétence de la MRC des Etchemins face à la gestion des matières résiduelles est la gestion du Centre de traitement des boues de fosses septiques. En service depuis 1995, le centre de traitement des boues est situé à Lac-Etchemin dans le secteur de la Station. Au total, 5 066 résidences non desservies, dont 3 742 permanentes et 1 324 saisonnières utilisent le service du centre de traitement².

Les citoyens qui possèdent une résidence non desservie sont facturés d'un montant de base de 27\$ (en 2012) sur leur compte de taxes municipales. Ce montant est destiné au traitement des boues et à la gestion du Centre de traitement. Pour le transport, la MRC a établi une entente avec un transporteur. Les citoyens qui font vidanger leur fosse défraient les coûts de transport qui sont d'environ 100\$. Le traitement des boues autorisé par le MENV consiste à séparer le liquide du solide. Les solides obtenus par centrifugation ont un taux de siccité de 35% à 40% et sont acheminés vers l'enfouissement sanitaire (L.E.S. d'Armagh, MRC de Bellechasse). Quant aux liquides générés, ils font l'objet d'un traitement par étangs aérés.

Tableau 14 Coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des boues de fosses septiques en 2012

Municipalités	Nombre de fosses vidangées	Nombre de résidences non-desservies	Coût de la collecte et transport ¹ (\$)	Coût de traitement ² (\$)	Coût total (\$)
Lac-Etchemin	337	817	33 700	22 059	55 759
Sainte-Aurélie	56	252	5 600	6 804	12 404
Saint-Benjamin	67	321	6 700	8 667	15 367
Saint-Camille-de-Lellis	48	257	4 800	6 939	11 739
Saint-Cyprien	38	197	3 800	5 319	9 119
Sainte-Justine	73	293	7 300	7 911	15 211
Saint-Louis-de-Gonzague	57	302	5 700	8 154	13 854
Saint-Luc-de-Bellechasse	50	319	5 000	8 613	13 613
Saint-Magloire	39	334	3 900	9 018	12 918
Saint-Prosper	199	636	19 900	17 172	37 072
Sainte-Rose-de-Watford	96	390	9 600	10 530	20 130
Sainte-Sabine	35	278	3 500	7 506	11 006
Saint-Zacharie	163	670	16 300	18 090	34 390
Total	1258	5066	125 800	136 782	262 582

1 Établie en fonction du coût par vidange qui est de 100\$

2 Établie en fonction que 27\$ sont chargés par résidence non desservie

Source: MRC des Etchemins, 2012

En ce qui concerne la gestion des boues municipales, une municipalité n'a pas de système d'aqueduc et d'égout, neuf municipalités utilisent un système d'étangs aérés et trois utilisent

² Centre régional de traitement des boues des Etchemins, 2000.

un autre système (tableau 23). Ces systèmes sont relativement récents et la majorité n'ont pas fait la vidange. Seules les municipalités de Lac-Échemin, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie et Saint-Magloire ont été en mesure de nous spécifier le mode de traitement des boues et la façon d'en disposer. Pour Lac-Échemin, il y a une vidange chaque année. Les boues sont traitées directement sur le site de traitement des eaux usées, selon la méthode du gel et dégel, puis sont utilisées comme fertilisant dans les parcs de la municipalité. En ce qui a trait à Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie, les boues déshydratées ont été enfouies au LES de Saint-Côme. À Saint-Magloire, le bassin et les boues ont été traités de la même manière que celles des fosses septiques. Enfin, la municipalité de Sainte-Sabine a récemment mis sur pied un système de marais filtrant pour le traitement des eaux usées. Les boues résiduelles seront toutefois retirées des fosses et traitées comme boues de fosses septiques.

Aucune boue n'est valorisée présentement sur le territoire. Les boues sont plutôt traitées par la méthode de gel et dégel, puis enfouies au LES d'Armagh. C'est un employé du Centre de traitement qui se charge d'aller porter les boues déshydratées à ce LES.

3.4.7 La collecte des ICI

Pour toutes les municipalités du territoire, les ICI sont desservies par la même collecte que les particuliers pour les ordures, à quelques exceptions près. Cependant, plusieurs entreprises octroient des contrats à des entreprises privées pour la récupération spécifique d'un type de matériaux.

3.5 Les programmes de sensibilisation

Les résidents desservis par la Régie Beauce-Sud reçoivent annuellement un guide leur présentant les divers services de collecte disponibles sur leur territoire. Ce guide explique aussi aux citoyens comment disposer de leurs matières résiduelles. La Régie Beauce-Sud s'est par ailleurs dotée en 2013 d'un plan de communication plus élaboré pour l'ensemble des municipalités qu'elle dessert. Ce plan vise principalement à réduire la quantité de déchets au site d'enfouissement de Saint-Côme. Il vise aussi à faire mieux connaître son écocentre pour récupérer, recycler et valoriser davantage de matières résiduelles qui seront soustraites de l'enfouissement.

Certaines autres municipalités de la MRC des Etchemins fournissent de l'information sur une base plus ou moins régulière, mais aucune n'offre à ses citoyens une liste complète des services disponibles concernant la gestion des matières résiduelles. Toutes les municipalités ont développé une section de leur site internet à l'égard de la collecte des ordures et du recyclage ainsi que des autres collectes. L'information y est mise à jour de façon plus ou moins sporadique. En ce qui concerne la sensibilisation à l'importance de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, on la retrouve dans des journaux municipaux, les bulletins électroniques ou dans le guide de la Régie Beauce-Sud, mais elle demeure relativement faible. Par ailleurs, l'information pour les collectes particulières est réalisée par les entrepreneurs.

3.6 Synthèse des coûts

En résumé, en 2012, les coûts reliés aux différentes collectes pour le secteur municipal sont estimés à environ 995 799\$, tandis que ceux reliés aux installations s'élèvent à environ 611 250\$, pour un total de 1 607 049\$

Tableau 15 Coûts attribués aux différentes collectes et installations en 2012

Gestion de matières résiduelles	Coût (\$)
Collecte des matières résiduelles domestiques	533 007
Collecte sélective	336 992
Collecte à trois voies	0
Collecte des résidus organiques	n.d.
Collecte de RDD	n.d.
Collecte des encombrants	0
Collecte des boues	125 800
Collecte des ICI	0
Collecte spéciale	0
Sous-total 1	995 799
Installations	Coût (\$)
Système et usine de traitement des boues de fosses septiques	136 782
Incinérateur	0
Centre de transbordement	0
Lieu d'enfouissement sanitaire	474 468
Dépôt de matériau sec	0
Dépotoir de pneus	0
Centre de tri	0
Plate-forme de compostage	0
Dépôts permanents de RDD	0
Ressourceries, déchetteries, parc à conteneur, etc...	n.d.
Programme et activités de sensibilisation	0
Sous-total 2	611 250
Total	1 607 049

CHAPITRE 4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

Le présent chapitre a pour objet de faire la description des matières résiduelles qui sont générées sur le territoire de la MRC des Etchemins. Les quantités de déchets, de matières recyclables, de RDD, d'encombrants, de textile, de boues municipales ainsi que de résidus organiques ont été compilées afin d'obtenir le portrait de la MRC concernant la production et la gestion des matières résiduelles. L'année de référence, est l'an 2012 pour la majorité des données du secteur municipal, des ICI et des CRD. Les données permettront également d'orienter les décisions à prendre pour la gestion future de ces matières sur le territoire. En premier lieu, les données présentées seront pour le secteur municipal, suivront les données pour les secteurs des ICI et des CRD.

4.1 Inventaire des matières résiduelles pour le secteur municipal

4.1.1 Les ordures ménagères

La masse totale de production de déchets pour les municipalités a été calculée à partir des données fournies par la Régie Beauce-Sud, la Régie des Etchemins et la MRC de Bellechasse. Il est important de mentionner que les LES d'Armagh et de Saint-Côme sont tous deux dotés d'une balance. La compilation des données nous a permis d'avancer que la masse totale de déchets générés pour l'ensemble du secteur municipal de la MRC des Etchemins est approximativement de 4696 tonnes (t).

Tableau 16 Quantité de matière enfouie pour le secteur municipal en 2012 en tonnes

Matières	MRC de Bellechasse	Des Etchemins	Beauce-Sud	Total
Papier	59,8	264,3	225,3	549,4
Carton	25,1	110,7	94,3	230,1
Verre	24,5	108,4	92,4	225,4
Métaux	32,7	144,6	123,2	300,5
Plastique	50,1	221,4	188,7	460,2
Textiles	21,5	94,9	80,9	197,2
Putrescible	207,1	914,9	779,8	1901,8
Sanitaire	33,7	149,1	127,1	309,9
Encombrants	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres	56,8	250,8	213,7	521,2
Total	511,3	2259,1	1925,5	4695,9

Source : MRC de Bellechasse, 2012
Régie Beauce-Sud, 2012

Il est important de noter que la répartition des matières générées est une estimation. Étant donné que les valeurs ne sont pas comptabilisées par type de matière, la répartition de ces matières a été effectuée d'après l'étude de CHAMAR-CRIQ-ROCHE (2000). Comme le démontre le tableau 16, les résidus putrescibles sont largement le type de matière le plus éliminé. À l'opposé, les textiles et le verre sont les matériaux qui sont les moins destinés au site d'enfouissement.

4.1.2 La collecte sélective des matières recyclables

Les données sur la quantité de matières recyclables recueillies lors de la collecte sélective sur le territoire de la MRC des Etchemins ont été fournies par les deux régies et la MRC de Bellechasse. Les quantités de matières rejetées lors du traitement des matières recyclables ont été fournies par les deux centres de tri qui desservent la région. Pour le secteur municipal, il a ainsi été possible d'estimer la quantité de matières recyclables collectées à 755 t.

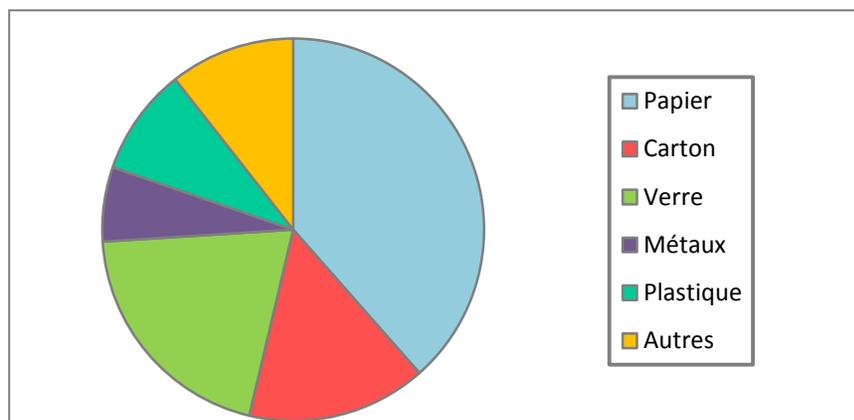
Tableau 17 Quantité de matière récupérée lors de la collecte sélective en 2012 en tonnes

Matières	MRC de Bellechasse	Des Etchemins	Beauce-Sud	Total
Papiers	8	36	247	291
Carton	3	14	97	115
Verre	4	19	130	153
Métaux	1	6	40	48
Plastiques	2	8	58	69
Textiles	0	1	10	12
Putrescible	1	3	20	23
Sanitaire	0	0	3	4
Autres	1	5	35	41
Masse nette	21	93	641	755

Source : MRC de Bellechasse, 2012
Régie Beauce-Sud, 2012

La répartition des matières recyclables sur le territoire de la MRC est basée sur la répartition établie par l'étude de Chamard-CRIQ-Roche (2000). Le papier et le verre sont les matières les plus récupérées, suivies du carton et du plastique.

Figure 6 Répartition des matières lors de la collecte sélective



Source : MRC des Etchemins, 2012
Chamard-CRIQ-Roche, 2000

4.1.3 Les résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux sont recueillis dans les trois municipalités faisant partie de la Régie Beauce-Sud, ainsi qu'à Lac-Etchemin et Sainte-Justine. Les données du tableau

18 présentent les quantités de RDD recueillies en 2012, alors que le tableau 19 présente en détail les types de matières récupérées lors de la collecte des RDD qui s'est déroulée au printemps 2012.

Tableau 18 Résidus domestiques dangereux recueillis sur le territoire en 2012 en kilogrammes

Régie	Huiles	RDD	Peinture	Piles	Antigel
Régie Etchemins	749,85	1 745,51	4 060,48	519,55	0,00
MRC Bellechasse	762,75	209,40	506,35	2,00	0,00
Régie Beauce-Sud	732,28	1 718,11	1 020,40	670,92	0,00
Total	2244,9	3673,0	5587,2	1192,5	0,0

Source : MRC de Bellechasse, 2012
Régie Beauce-Sud, 2012

Tableau 19 Résidus domestiques dangereux recueillis lors de la collecte réalisée par la Régie Beauce-Sud en 2012 pour Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie, en kilogrammes

RDD	Quantité collectée (kg)
Batteries d'auto	671
Piles sèches	0
Bouteille de propane	179
Huiles usagées	732
Pesticides	28
Inflammable	1 207
Acides réguliers	14
Bases	45
Extincteur	19
Comburant	3
Médicaments périmés	0
Piles rechargeables	0
Peinture	1 002
Aérosols	16
Solvants	5
Filtres huile	15
Aérosols peintures	18
Aérosols huile	0
Cartouches d'encre	1
Fluorescent	40
Tondeuse, scie mécaniques et souffleuses	144
Total	4141,71

Source : Régie Beauce-Sud, 2012

La collecte de RDD pour les trois municipalités de la Régie Beauce-Sud a permis de récupérer environ 4 t de résidus. De plus, il y a environ deux tonnes de batteries qui sont récupérées via les garages de toute la MRC des Etchemins. Au total, c'est un peu plus de 9 t de RDD qui sont recueillies sur le territoire de la MRC chaque année.

4.1.4 Les résidus organiques

Les feuilles et les autres résidus verts, principalement des sapins de Noël, sont recueillis par des collectes spéciales sur le territoire de la Régie de Beauce-Sud. Pour les municipalités desservies par la MRC de Bellechasse, cette dernière organise annuellement des collectes de sapins de Noël. Toutefois, les municipalités n'ont pas compilé les quantités recueillies, de sorte que le total des résidus organiques mis en valeur est en réalité plus élevé que celui qui est inscrit dans le tableau 20.

Tableau 20 Résidus organiques collectés en 2012 en tonne

Municipalités	Résidus organiques	Feuilles seulement	Résidus verts (sapins)	Autres	Total
Lac-Etchemin					0
Saint-Benjamin					0
Saint-Cyprien					0
Sainte-Justine					0
Saint-Louis-de-Gonzague					0
Bellechasse					0
Sainte-Rose-de-Watford					0
Saint-Camille-de-Lellis					0
Saint-Magloire					0
Sainte-Sabine					0
Sainte-Aurélie	0	3,70	0,53	0	4,23
Saint-Prosper	0	13,00	2,12	0	15,12
St-Zacharie	0	2,30	1,02	0	3,32
Total	0	19	3,67	0	22,67

Source : MRC de Bellechasse, 2012
Régie Beauce-Sud, 2012

4.1.5 Les matériaux secs

Les données quantitatives concernant les matériaux secs ont été tirées à partir de la compilation effectuée par le MDDEFP, qui ont été déclarées par la MRC de Bellechasse et qui ont été enfouis au LET de la MRC de Bellechasse (tableau 29). Il est à noter que la Régie Beauce-Sud n'effectue pas cette caractérisation : les quantités de matières résiduelles issues du domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition font partie des collectes municipales.

4.1.6 Le textile et les encombrants

Les seules informations dont nous disposons pour la récupération des encombrants ménagers sont les quantités qui ont été recueillies lors de la collecte des RDD par la Régie Beauce-Sud et par la Ressourcerie Bellechasse. Cette première quantité est évaluée à 444,34 tonnes pour l'ensemble des municipalités desservies par la Régie Beauce-Sud, ce qui représente environ 51,05 tonnes pour les municipalités de Saint-Prosper, Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie. La Régie a détourné pour valorisation 290,12 de tonnes, ce qui constitue un taux de valorisation de 65,29%. La friperie L'Essentiel des Etchemins ne compile pas de statistiques sur la quantité de textiles recueillis et celles d'Entraide Diabétique du Québec ne sont pas disponibles.

Les données pour la collecte des encombrants proviennent de la Ressourcerie Bellechasse. Elle effectue la collecte sur demande des citoyens. Pour l'année 2012, elle a récupéré 137,08 tonnes de meubles pour les municipalités de la MRC des Etchemins.

4.1.7 Les matières consignées

Les données ont été obtenues auprès de Recyc-Québec.

Tableau 21 Matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2010 en tonnes

Matières	Quantités vendues	Quantités récupérées
Aluminium	33	24
Plastique	23	17
Verre	77	56
Total	133	97

Source :Recyc-Québec, 2012

4.1.8 Les pneus

Les données pour la collecte des pneus nous viennent de deux sources différentes, soit Recyc-Québec et la régie Beauce-Sud. Selon Recyc-Québec, en 2012 les pneus valorisés et récupérés sur le territoire de la MRC des Etchemins sont au nombre de 20 940 unités ÉPA, équivalent à 218,77 t. Ceux recueillis par la Régie Beauce-Sud lors des collectes de RDD sont évalués au nombre de 3,75 t pour les municipalités de Saint-Prosper, Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie.

4.1.9 Les boues de fosses septiques et les boues municipales

Les boues de fosses septiques vidangées sont comptabilisées par la MRC, au Centre de traitement. Étant donné que depuis 2004 les boues déshydratées sont destinées au lieu d'enfouissement sanitaire d'Armagh et que des appareils de mesure sont utilisés pour évaluer les volumes enfouis, nous comptons 175 t de boues déshydratées enfouies à ce LES pour l'année 2012.

La plupart des municipalités n'ont pas de réglementation spécifique quant à la disposition et à la vidange des boues de fosses septiques. Les officiers municipaux s'assurent toutefois du respect de l'ensemble du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement), qui spécifie les dispositions générales pour les normes spécifiques, l'implantation, les vidanges et l'entretien des fosses septiques de résidences isolées.

Par ailleurs, comme le démontre le tableau 23, les données concernant le volume des boues municipales sont plutôt limitées. En effet, plusieurs municipalités n'ont pas encore vidangé leurs installations ou l'ont fait il y a plusieurs années. Toutefois, certaines municipalités ont envoyé au Centre de traitement de petites quantités de boues au cours des années 2006 à 2012.

Tableau 22 Boues de fosses septiques en 2012

Municipalités	Nombre de résidences non-dess.		Total résidences non-desservies	Analyse de boues (oui/non)	Existence d'un règlement municipal (oui/non)	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantités totales générées (tm)
	permanentes	saisonnnières				Moyen	Quantité (tm)	Moyen	Quantité (tm)	
Lac-Étchemin	675	142	817	oui	non	Déshydratation et enfouissement	66,31	Aucun	0	66,31
Sainte-Aurélie	175	77	252	oui	non	Déshydratation et enfouissement	6,49	Aucun	0	6,49
Saint-Benjamin	275	46	321	oui	non	Déshydratation et enfouissement	8,52	Aucun	0	8,52
Saint-Camille	156	101	257	oui	non	Déshydratation et enfouissement	5,11	Aucun	0	5,11
Saint-Cyprien	131	66	197	oui	non	Déshydratation et enfouissement	3,79	Aucun	0	3,79
Sainte-Justine	210	83	293	oui	non	Déshydratation et enfouissement	7,82	Aucun	0	7,82
Saint-Louis	248	54	302	oui	non	Déshydratation et enfouissement	7,16	Aucun	0	7,16
Saint-Luc	196	123	319	oui	non	Déshydratation et enfouissement	5,74	Aucun	0	5,74
Saint-Magloire	226	108	334	oui	non	Déshydratation et enfouissement	3,76	Aucun	0	3,76
Saint-Prosper	534	102	636	oui	non	Déshydratation et enfouissement	21,68	Aucun	0	21,68
Sainte-Rose	316	74	390	oui	non	Déshydratation et enfouissement	12,89	Aucun	0	12,89
Sainte-Sabine	206	72	278	oui	non	Déshydratation et enfouissement	3,61	Aucun	0	3,61
Saint-Zacharie	476	194	670	oui	08-2010	Déshydratation et enfouissement	21,85	Aucun	0	21,85
Total	3824	1242	5066	-	-	-	174,73	-		174,73

Source : MRC des Etchemins, 2012

Tableau 23 Installations de traitement des boues municipales en 2012

Municipalités	Traitement	Vidange prévue (date)	Dernière vidange (date)	Volume des boues vidangées
Lac-Échemin	Étangs aérés	2014-2016	2013	120 t /an
Sainte-Aurélie	Étangs aérés	2021	2001	139,66 t
Saint-Benjamin	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Saint-Camille	Étangs aérés	2016	aucun	aucun
Saint-Cyprien	Étangs aérés	2016	nd	nd
Sainte-Justine	Étangs aérés	nd	2009/2013	nd
Saint-Louis	Projet à l'étude	-	-	-
Saint-Luc	Étangs non-aérés	nd	aucun	nd
Saint-Magloire	Décantation-infiltration	2003-2004	nd	nd
Saint-Prosper	Étangs aérés	nd	nd	nd
Sainte-Rose	Étangs aérés	2015	aucun	aucun
Sainte-Sabine	Marais filtrant	nd	-	aucun
Saint-Zacharie	Étangs aérés	(Conjointement avec Sainte-Aurélie)		

Source : Municipalités de la MRC des Etchemins, 2012

4.1.10 Synthèse des matières résiduelles générées pour le secteur municipal

Pour le secteur municipal, la synthèse des données concernant les résidus amassés lors des différentes collectes permet d'estimer la quantité totale de matières résiduelles à 6102 t, incluant les boues.

Tableau 24 Bilan des différentes collectes pour le secteur municipal en 2012 en tonnes

Matières	Déchets	Collecte sélective	Collecte RDD	Résidus verts	Résidus putrescibles	Collecte encombrants	Collecte textiles	Matières consignées	Collecte métaux
Papier	549	291							
Carton	230	115							
Verre	225	153						56	
Métaux	301	48						24	n.d.
Plastique	460	69						17	
Textiles	197	12				0	0		
Bois				23					
Putrescible	1902	23			0				
Sanitaire	310	4							
RDD			13						
Encombrants						124	0		
Boues					175				
Pneus			219						
Autres	521	41							
Total	4695	756	232	23	175	124	0	97	n.d.

Le tableau 25 présente sensiblement les mêmes informations que le précédent, cependant la répartition des matières est effectuée selon que la matière est éliminée ou valorisée.

Tableau 25 Répartition des matières éliminées et valorisées du secteur municipal en 2012 en tonnes

Matières	Déchets	Valorisation totale	Total
Papier	549	291	840
Carton	230	115	345
Verre	225	209	434
Métaux	301	72	373
Plastique	460	86	546
Textiles	197	12	209
Bois	0	23	23
Putrescible	1902	23	1925
Sanitaire	310	4	314
RDD	0	13	13
Encombrants	0	124	124
Boues	175	0	175
Pneus	0	219	219
Autres	521	41	562
Total	4870	1231	6101
Taux de récupération	20%		

Source : MDDEFP, 2012

MRC des Etchemins, 2012

L'analyse de ces deux tableaux permet de constater les forces et les faiblesses de la MRC des Etchemins en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Les données démontrent qu'il y a peu de mise en valeur pour les matériaux qui ne sont pas amassés par la collecte sélective. Le textile, le bois, les fibres sanitaires et les composites ont des données incomplètes, ce qui explique leur valorisation nulle. Les matières putrescibles sont les moins mises en valeur sur le territoire. Des mesures spéciales pour la valorisation de ces matériaux incluant la réduction à la source devront être mises en place pour ce type de matière.

Les différents tableaux démontrent également que certaines informations sur la mise en valeur ou l'élimination de matériaux ne sont pas disponibles. Des actions devront donc être mises en œuvre afin d'avoir un portrait plus complet de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Il est également possible de remarquer que le taux de récupération est assez élevé, soit de 20%. Pour l'ensemble du Québec, le taux de récupération réel des matières recyclables se situerait autour de 16%. (Vecteur environnement, 2001). La validité du taux de mise en valeur obtenu pour la MRC pourra être confirmée ultérieurement lors du suivi du plan.

4.2 Inventaire des matières résiduelles pour le secteur des ICI

4.2.1 Méthodologie

La méthodologie utilisée pour la révision du présent PGMR est différente de celle utilisée pour l'élaboration de la première version. À l'origine, l'inventaire de données du premier PGMR a

été élaboré à partir de questionnaires distribués aux ICI de la MRC. Avec un taux de réponse de 38%, les réponses cumulées ont ensuite été extrapolées à l'ensemble des ICI pour obtenir un estimé de la quantité globale de la MRC.

Pour cette nouvelle mouture, la méthodologie est différente. Les quantités de matières éliminées ont été recueillies auprès du MDDEFP, qui fait la compilation à partir des données reçues des différentes régies exploitant les sites d'enfouissement. Les quantités de déchets générées compilées ici proviennent donc de la Régie Beauce-Sud et de la Régie de Bellechasse.

4.2.2 La production des déchets

L'estimation de la quantité de déchets générés par les ICI a révélé une production de 1428 t de déchets par année. Il est important de noter que cette estimation ne comprend toutefois pas les matières produites par les ICI qui auraient été récupérées auprès des collectes régulières, qui peuvent avoir été compilées dans le secteur résidentiel.

Tableau 26 Quantité de matières enfouies pour le secteur des ICI en 2012

Municipalités	Quantités éliminées (t/an)
Lac-Étchemin	464,59
Sainte-Aurélie	67,81
Saint-Benjamin	0,02
Saint-Camille	22,39
Saint-Cyprien	0,9
Sainte-Justine	331,39
Saint-Louis	0,03
Saint-Luc	1,06
Saint-Magloire	48,14
Saint-Prosper	400,65
Sainte-Rose	46,76
Sainte-Sabine	6,46
Saint-Zacharie	37,58
Total	1427,78

Source : MDDEFP, 2012

4.2.3 Les matières recyclables

Il n'a pas été possible de déterminer la quantité de matières recyclées par les ICI, étant donné que la compilation n'a pas été diffusée par le MDDEFP. Toutefois, en 2003, le tonnage a été estimé à 1926t de matières récupérées.

4.2.4 Bilan des matières résiduelles générées pour le secteur des ICI

Les données précédentes qui concernent la production de matières résiduelles par les ICI ont été regroupées dans le tableau synthèse suivant afin d'avoir un aperçu général de la situation.

Tableau 27 Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des ICI en 2012 en tonnes

Type de matières	Élimination	Mise en valeur	Total généré
Lac-Etchemin	464,59	n.d.	464,59
Sainte-Aurélie	67,81	n.d.	67,81
Saint-Benjamin	0,02	n.d.	0,02
Saint-Camille	22,39	n.d.	22,39
Saint-Cyprien	0,90	n.d.	0,90
Sainte-Justine	331,39	n.d.	331,39
Saint-Louis	0,03	n.d.	0,03
Saint-Luc	1,06	n.d.	1,06
Saint-Magloire	48,14	n.d.	48,14
Saint-Prosper	400,65	n.d.	400,65
Sainte-Rose	46,76	n.d.	46,76
Sainte-Sabine	6,46	n.d.	6,46
Saint-Zacharie	37,58	n.d.	37,58
Total	1427,78	n.d.	1427,78
Taux de récupération	n.d.		

Source : MDDEFP, 2012.

Selon le tableau 27 il n'est pas possible de déterminer le taux de mise en valeur des ICI de la MRC des Etchemins. Par contre, selon RECYC-Québec (2012), le taux réel de mise en valeur serait, pour l'ensemble des secteurs et pour l'ensemble du Québec, de 59% en 2010.

4.3 Inventaire des matières résiduelles pour le secteur de CRD

4.3.1 Méthodologie

La méthodologie utilisée pour la compilation est la même que pour l'inventaire du secteur ICI. Les quantités de matières éliminées ont été recueillies auprès du MDDEFP, qui fait la compilation à partir des données reçues des différentes régies exploitant les sites d'enfouissement. Les quantités de déchets générées compilées ici proviennent donc de la Régie Beauce-Sud et de la MRC de Bellechasse. Les données de quantités de matières valorisées aux centres de tri ne sont toutefois pas disponibles.

Il est toutefois important de noter que certaines municipalités ne disposent pas des données pour ce secteur, car elles sont agrégées avec les données du secteur municipal.

Tableau 28 Quantité de matières résiduelles générées pour le secteur de CRD en 2005 en tonnes

Municipalité	Secteur des CRD		
	Élimination	Mise en valeur	Total généré
Lac-Échemin	308,68	n.d.	309
Sainte-Aurélie	0	0	0
Saint-Benjamin	0	0	0
Saint-Camille	30,39	n.d.	30
Saint-Cyprien	1,79	n.d.	2
Sainte-Justine	66,56	n.d.	67
Saint-Louis	0	0	0
Saint-Luc	43,03	n.d.	43
Saint-Magloire	51,45	n.d.	51
Saint-Prosper	0	0	0
Sainte-Rose	4,56	n.d.	5
Sainte-Sabine	8,66	n.d.	9
Saint-Zacharie	0	0	0
Total	515,1	n.d.	515
Taux de récupération	n.d.		

Source : MDDEFP, 2012

4.4 Synthèse des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC des Etchemins

Le tableau 29 présente la répartition des matières résiduelles par secteur et type de matière et le tableau 30 démontre la répartition selon les types de collecte. L'évaluation de la production totale de résidus générés sur le territoire de la MRC des Etchemins s'élève à 16536 t. Le secteur résidentiel génère 39,1% des résidus, tandis que les secteurs des ICI et des CRD produisent respectivement 30,1% et 30,8% des résidus. Les résidus organiques sont les matières les plus générées, suivies par le papier et le carton.

Tableau 29 Synthèse des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC des Etchemins

Matières	Municipal		ICI		CRD		Total
	Élimination	Valorisation	Élimination	Valorisation	Élimination	Valorisation	
Papier	549	291	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	840
Carton	230	115	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	345
Verre	225	209	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	434
Métaux	301	72	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	373
Plastique	460	86	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	546
Textiles	197	12	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	209
Bois	0	23	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	23
Putrescible	1902	23	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1925
Sanitaire	310	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	314
RDD	0	13	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	13
Encombrants	0	124	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	124
Pneus	0	218	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	218
Boues	175	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	175
Autres	521	41	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	562
Total	4870	1230	1428	0	515	0	8043
Taux de récupération	20%		0%		0%		

Tableau 30 Bilan synthèse de la mise en valeur et de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Etchemins

Matières	Secteur municipal	Secteur ICI	Secteur CRD	Total
MISE EN VALEUR				
Collecte sélective des recyclables	756	0	0	756
Résidus organiques	0	0	0	0
Résidus domestiques dangereux	13	0	0	13
Textile	0	0	0	0
Encombrants	124	0	0	124
Pneus hors usages	219	0	0	219
Contenants consignés à rempl. unique	97	0	0	97
Autres	0	0	0	0
SOUS-TOTAL: MATIÈRES MISE EN VALEUR	1 208	0	0	1 208
ÉLIMINATION				
Incinération	0	0	0	0
Enfouissement sanitaire	4 695	1 428	515	6 638
Dépôt en tranchée (boues)	175	0	0	175
Dépôt de matériaux secs	0	0	0	0
Dépôt en milieu nordique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL: ÉLIMINATION	4 870	1 428	515	6 813
MATIÈRES GÉNÉRÉES TOTALES	6 078	1 428	515	8 021
Taux de récupération	20%	0%	0%	
POPULATION TOTAL (2011)	17 254			
GÉNÉRATION PER CAPITA (kg/pers/an)	464,90			

Les différents bilans sur la quantité de matières résiduelles générées ont permis de dresser un portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. L'analyse des données a également permis d'identifier des lacunes dans la valorisation de certaines matières ainsi que dans la disponibilité des données. Afin d'atteindre les objectifs de valorisation fixés par la *Politique*, des actions doivent être mises en place selon la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination).

CHAPITRE 5 ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE

Le présent chapitre mentionne les objectifs de valorisation que la MRC des Etchemin s’est donnée ainsi que le bilan de masse prévu en 2020. De plus, il y est question des orientations de la MRC des Etchemins face à la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Les orientations sont des lignes directrices qui déterminent la spécificité du territoire pour la gestion des matières résiduelles. Elles ont été établies en fonction de l’analyse des données présentées au chapitre précédent et des besoins et initiatives exprimées par les municipalités. Suite à l’identification des orientations retenues, une description des services à mettre en place pour atteindre les objectifs énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015* sera présentée, de même que les coûts et l’échéancier de mise en place.

5.1 Objectifs de valorisation et bilan de masse

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 a établi des objectifs de récupération pour certains types de matières et la MRC des Etchemins s’engage à tendre vers ces objectifs. Au Québec, d’après les données disponibles, les résidus générés par les industries de construction, de rénovation et de démolition et les plastiques sont les seules matières dont l’objectif de valorisation serait déjà atteint. Les calculs sont basés sur les quantités de matières générées en 2008. Pour 2014, les objectifs de valorisation sont peu élevés, puisqu’il est prévu que le plan de gestion des matières résiduelles ne sera en vigueur qu’à la fin de cette année. Pour les années subséquentes, les objectifs de valorisation augmenteront graduellement.

Tableau 31 Objectifs de valorisation du Plan d’action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015

Matières	Quantité générée en 2010 (tm)	Objectifs de la Politique (%)	Objectifs de la Politique (tm)	Quantité valorisée en 2008 (tm)	Quantité restante à valoriser (tm)	Quantité restante à valoriser (%)
Papier et carton	2 203 000	70	1 542 100	1 141 733	400 367	26
Verre	244 000	70	170 800	128 000	42 800	25
Métaux	2 100 000	70	1 470 000	1 357 000	113 000	8
Plastique	170 085	70	119 060	120 050	Atteint	Atteint
Putrescible	3 200 000	60	1 920 000	384 000	1 536 000	80
Résidus de béton, brique et asphalte	3 673 000	80	2 938 400	2 718 000	220 400	8
Résidus CRD	4 570 000	70	3 199 000	3 217 000	Atteint	Atteint
Total	16 160 085		11 359 360	9 065 783	2 312 567	

Le tableau 32 présente un estimé des objectifs de valorisation que la MRC entend réaliser au cours des trois prochaines années. Toutes les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années permettront à la MRC de se rapprocher graduellement des objectifs provinciaux requis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015.

Tableau 32 Objectifs de valorisation de la MRC, 2014 à 2016

Matières	Quantités valorisées par année						Objectifs de la Politique (t)	Objectifs de la Politique (%)**
	2014		2015		2016			
	(t)	(%)**	(t)	(%)**	(t)	(%)**		
Papier et carton	403	34	616	52	830	70	830	70
Verre	208	48	256	59	304	70	304	70
Métaux	71	19	168	45	261	70	261	70
Plastique	87	16	235	43	382	70	382	70
Putrescible	19	1	385	20	770	40	1155	60
Résidus de béton, brique et asphalte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	80
Résidus CRD	103	20	232	45	361	70	361	70
Total	892		1892		2907		3292	

**Pourcentage de la quantité pouvant être valorisée

5.2 Définition des orientations

Tout comme les autres collectivités de la province, la MRC des Etchemins doit intégrer plusieurs orientations dans la gestion des matières résiduelles. Elle s'engage résolument dans l'adoption et l'application du principe directeur principal proposé par le MDDEFP, soit l'application de la hiérarchie des 3RV-E (dans l'ordre, réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination). Cet engagement est appliqué à la gestion des matières résiduelles en s'exprimant par les principes suivants :

- **Réduction**

Le mot d'ordre est de diminuer la surgénération des matières résiduelles, la réduction à la source constituant la priorité des actions menées par la MRC.

- **Réemploi**

Le deuxième enjeu est de favoriser le réemploi par le soutien à l'économie sociale par des ententes de partenariat et par l'étude d'implantation de plusieurs écocentres sectoriels.

- **Récupération et valorisation**

Le troisième enjeu est la récupération-valorisation des matières recyclables (papier, carton, plastique, métal et verre) et des matières organiques.

5.3 Objectifs

Les objectifs que la MRC se propose de réaliser dans le cadre du PGMR pour les cinq prochaines années sont compatibles avec les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Toutefois, la détermination de ces objectifs se veut réaliste compte tenu de la configuration du bâti et de la répartition des unités d'occupation entre le résidentiel et le secteur ICI. Ainsi si le service offert au secteur résidentiel est bien connu et maîtrisé et que les objectifs peuvent être réalisés sans contrainte majeure, il en est autrement du secteur ICI dont les gestionnaires gèrent par eux-mêmes les matières résiduelles générées par leurs activités. La MRC et les municipalités pourront user des outils que leur confère leur compétence par l'adoption de règlements. Mais ces actions demeurent limitées pour appliquer un contrôle et un suivi sur le terrain afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs régionaux. La sensibilisation est le moyen le plus adéquat actuellement afin d'inciter les propriétaires à gérer adéquatement leurs

matières résiduelles par le tri à la source d'autant plus que le niveau de conscientisation à la préservation de l'environnement des citoyens est de plus en plus élevé. Ainsi, une sensibilisation de proximité et de masse est indispensable pour voir se concrétiser un changement perceptible. La MRC proposerait également ses services pour la collecte des différentes matières dans la mesure où les quantités générées par les ICI puissent être intégrées à la collecte municipale.

Tableau 33 Objectifs quantitatifs à l'horizon 2018

Matières	Objectifs de récupération	Échéancier
Matières organiques valorisées	60 %	2015
Matières recyclables	75%	2015
Carton	100%	2014
CRD	80%	2014

Source : MDDEFP, 2012.

Certains objectifs doivent cependant être abordés avec réserve, en particulier, la récupération du carton à 100 % dès 2013 énoncé dans le Plan d'action 2011 – 2015. Au niveau de la MRC, l'insuffisance de ressources règlementaires et matérielles n'a pas permis d'atteindre cet objectif en 2013. Il est reporté à 2014. Ainsi, même si le service de collecte des matières recyclables est offert, une campagne de sensibilisation doit être menée de manière soutenue pour atteindre un objectif de 100 % qui demeure conditionnel à l'adhésion de tous les usagers.

5.3.1 Les 3RV-E : La réduction à la source

Réduire à la source est la première stratégie préconisée par le plan d'action 2011-2015 de la politique gouvernementale. Cette réduction de résidus produits entraîne indubitablement une diminution de la consommation. Ce tour de force ne peut pas se produire sans l'appui d'un programme d'éducation et de sensibilisation de la population, en continu. En effet, si l'on veut changer les habitudes de consommation, nous devons expliquer aux citoyens les conséquences de leur mauvaise gestion sur l'environnement et les avantages que leur apporterait l'adoption de nouvelles habitudes, autant sur le plan écologique qu'économique.

Actuellement, les municipalités offrent des programmes d'éducation et de sensibilisation à leur population par le biais de leur bulletin municipal. De manière générale, elles font la promotion des différentes collectes offertes (soit de résidus verts, d'encombrants ménagers et de RDD). Elles n'explorent que très rarement les différentes possibilités de détournement de l'enfouissement qui s'offrent aux citoyens.

La réussite du plan de gestion des matières résiduelles est basée sur la participation des citoyens aux nouveaux services offerts par les municipalités. Sans eux, les objectifs de réduction ne seront jamais atteints. Dans le but d'informer les citoyens et de les amener à modifier leur comportement, le plan prévoit la délégation de compétence aux municipalités en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation de la population à une gestion plus écologique des matières résiduelles. Celles-ci mettront sur pied des bulletins d'informations sur différents thèmes touchant la gestion des matières résiduelles, organiseront des formations sur le compostage et feront la promotion de différentes techniques de réduction de l'enfouissement telles que la réutilisation, l'herbicyclage, le compostage domestique, etc. De cette façon,

l'ensemble des citoyens etcheminois aura droit à l'information nécessaire et pourra participer à ces activités. Il pourra aussi y avoir une collaboration avec la MRC de Bellechasse et la Régie Beauce-Sud, cette dernière ayant aussi son propre plan de communication.

La MRC des Etchemins entend aussi être proactive dans ce domaine en faisant la promotion du *Conseil sans papier* dans ses activités. Des efforts ont été amorcés dans cette direction en évaluant la faisabilité d'implanter des ordinateurs portables ou des tablettes électroniques lors des séances du Conseil de la MRC et ultimement, lors des séances de Conseil municipal. Ce changement pourra permettre de réduire de 85 %³ la quantité de papier utilisée régulièrement par les élus municipaux.

Afin de se conformer au scénario sur la réduction à la source, les municipalités devront respecter les actions suivantes :

Actions :

1. Délégation de compétence de la MRC des Etchemins aux municipalités pour tout ce qui touche l'éducation et la sensibilisation de la population et des employés municipaux, à une meilleure gestion des matières résiduelles. Un plan de communication devra être préparé par chacune des municipalités à cet effet. Ce plan contiendra au minimum les services offerts par la municipalité en mesure de réduction de déchets. Les montants des redevances à l'élimination redistribués aux municipalités pourront servir à financer l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan;
2. Établir un Conseil sans papier pour réduire les quantités de papier utilisées lors des séances du Conseil.
3. Les municipalités devront dorénavant fournir à la MRC des Etchemins un rapport annuel de leurs activités de sensibilisation et d'éducation. Les bilans doivent faire état de l'ensemble des activités menées par les municipalités et des coûts engendrés par ces mesures;

5.3.2 Les 3RV-E : La réutilisation

Le groupe des matières réutilisables comprend tous les encombrants (électroménagers et meubles), mais aussi les objets usuels tels que la vaisselle, les appareils électriques et informatiques, les articles de sports, le bois, les vêtements et certains matériaux secs qui sont en bon état. Enfin, ce groupe comprend tout ce qui est jeté, mais qui peut être réutilisé ou valorisé sans nécessiter de grandes réparations.

Actuellement, il existe encore peu de lien entre la collecte des matières réutilisables et leur revente, de sorte que ces objets finissent souvent dans les sites d'enfouissement. Il est donc important, puisque ces matières représentent plus de 10 % de l'ensemble des résidus produits en milieu rural⁴, de les prendre en charge et les rendre accessibles à la population.

Bien qu'il existe une ressourcerie qui dessert bien la MRC, soit la Ressourcerie Bellechasse, cette ressource est souvent mal évaluée dans la possibilité de redistribution des matières et objets qui sont récupérés. Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins cherche à favoriser l'existence de ressourceries et d'écocentres comme élément de solution au problème de remise en circulation des matières réutilisables et des matériaux secs. Ceux-ci, déjà

³Estimation réalisée par la MRC des Etchemins, en comparant la quantité de papier utilisée actuellement avec les économies prévues avec l'utilisation de tablettes électroniques.

⁴CHAMARD-CRIQ-ROCHE (2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec, annexe 1 – tableau A.1.15

implantés et effectifs dans la région, pourront poursuivre leurs activités et donner une deuxième vie aux matières réutilisables. Ils devront aussi redistribuer certaines informations relatives à la gestion des matières résiduelles, tant au niveau régional que local (collecte d'encombrants et de RDD, adresse du comptoir vestimentaire local, etc.), ainsi que fournir un rapport contenant les quantités de matières récupérées.

En 2013, trois écocentres offraient le service de récupération de matières dangereuses soit dans les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Prosper. Un quatrième écocentre, à Saint-Côme est aussi à la disposition des résidents de Saint-Prosper, Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie. Il resterait donc dix municipalités à se doter d'un tel équipement ou à s'associer à une municipalité pour offrir un service conjoint. D'une façon ou d'une autre, les municipalités ont tout intérêt à s'impliquer financièrement dans le projet des ressourceries et des écocentres. En effet, au même titre qu'elles paient pour l'enfouissement de leurs résidus, les municipalités ont avantage à participer financièrement au bon fonctionnement de ces établissements afin d'assurer à leurs citoyens un service permanent, ce qui contribuera, tout comme les programmes de recyclage et de compostage, à diminuer les quantités de matières enfouies et, conséquemment, les coûts d'enfouissement.

Afin de se conformer au scénario sur la réutilisation, les municipalités devront respecter les actions suivantes :

Actions :

1. Délégation de compétence de la MRC des Etchemins aux municipalités pour tout ce qui touche l'éducation et la sensibilisation de la population et des employés municipaux, à une meilleure gestion des matières résiduelles. Un plan de communication devra être préparé par chacune des municipalités à cet effet. Ce plan contiendra au minimum les services offerts par la municipalité en mesure de réutilisation. Les montants des redevances à l'élimination redistribués aux municipalités pourront servir à financer l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan;
2. Favoriser les organismes communautaires et commerces existants, tels que les comptoirs vestimentaires, les friperies, les magasins d'électroménagers usagés, pour la remise en circulation des matières réutilisables se retrouvant à l'intérieur du réseau des ressourceries ou d'écocentres;
3. Inventorier et mettre à la disposition de la population, par support informatique, l'information sur les matières réutilisables qui composent les différentes ressourceries ou écocentres;
4. La ressourcerie doit continuer à fournir le service de collecte des matières encombrantes sur demande. Les matières recueillies par le biais de cette collecte devront être systématiquement dirigées vers la ressourcerie;
5. Les ressourceries doivent continuer à fournir à la MRC des Etchemins, de façon mensuelle, les bilans des mois qui viennent de s'achever, des quantités de matières réutilisables recueillies dans les ressourceries ou les écocentres. Les bilans doivent faire état des quantités de matière recueillies.

5.3.3 Les 3RV-E : Le recyclage

La collecte des matières recyclables se fait dans toutes les municipalités de la MRC des Etchemins. En effet, toutes les municipalités offrent un service de collecte à la porte toutes les deux semaines aux citoyens. Toutefois, les collectes ponctuelles qui sont offertes par les municipalités pour des types de matière spécifique sont toutefois différentes d'une municipalité à l'autre.

On retrouve des dépôts à apport volontaire pour les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine, par le biais de leurs écocentres. De plus, les municipalités membres de la Régie Beauce-Sud ont accès à un écocentre situé à Saint-Côme, de même qu'aux collectes de résidus verts et de RDD.

Il est primordial, si nous voulons atteindre nos objectifs de réduction d'enfouissement, de revigorer la collecte sélective municipale dans l'ensemble de la MRC. Le tableau 29 indique qu'en 2012, le taux de récupération global du secteur résidentiel avoisinait 20%. Donc, pour détourner 70 % de ce volume, il faudra que les municipalités augmentent de 250% les quantités recyclées. Ces objectifs pourront être atteints avec une meilleure sensibilisation des citoyens, de même que les industries, les commerces, les institutions et le secteur de la construction.

Finalement, dans le but d'augmenter et de maintenir un bon taux de participation des citoyens aux différents programmes de collectes des matières recyclables, la MRC des Etchemins inclura, dans son plan de communication, des activités et de l'information sur le thème du recyclage.

Afin de se conformer au scénario sur les matières recyclables, les municipalités devront respecter les actions suivantes :

Actions :

1. Délégation de compétence de la MRC des Etchemins aux municipalités pour tout ce qui touche l'éducation et la sensibilisation de la population et des employés municipaux, à une meilleure gestion des matières résiduelles. Un plan de communication devra être préparé par chacune des municipalités à cet effet. Ce plan contiendra au minimum les services offerts par la municipalité en mesure de recyclage. Les montants des redevances à l'élimination redistribués aux municipalités pourront servir à financer l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan;
2. Évaluer la possibilité de compléter la desserte d'écocentres municipaux ou intermunicipaux, c'est-à-dire desservant une ou plusieurs municipalités dans le but de réduire les quantités de déchets dirigés vers les sites d'enfouissement;
3. Les municipalités ou la Régie qui les représentent, doivent continuer à fournir à la MRC des Etchemins, de façon trimestrielle, les bilans mensuels, des mois qui viennent de s'achever, des quantités de matières recyclables recueillies et dirigées vers un centre de tri;

5.3.4 Les 3RV-E : La valorisation

Il existe plusieurs techniques de valorisation : le compostage, la valorisation énergétique, etc. Or, à la MRC des Etchemins, le scénario sur la valorisation des matières résiduelles vise essentiellement la technique de compostage domestique.

La MRC a évalué la possibilité d'implanter une collecte à trois voies pour offrir la cueillette des matières organiques aux citoyens. Or, étant donné l'importance des distances entre les municipalités et la faible occupation du territoire, l'efficacité d'une collecte porte-à-porte semble peu prometteuse. Le compostage domestique demeure la technique de valorisation privilégiée. La MRC souhaite donc que le programme de distribution de bacs de compostage soit offert aux citoyens, de même que la formation reliée. De la même manière, la Régie Beauce-Sud poursuit la mise en place de ce service. On peut estimer à 1 155 tonnes métriques la quantité de matières organiques potentielle à valoriser pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins (voir tableau 32).

Afin de se conformer au scénario sur la valorisation des matières, les municipalités devront respecter les trois (3) actions suivantes :

Actions :

1. Délégation de compétence de la MRC des Etchemins aux municipalités pour tout ce qui touche l'éducation et la sensibilisation de la population et des employés municipaux, à une meilleure gestion des matières résiduelles. Un plan de communication devra être préparé par chacune des municipalités à cet effet. Ce plan contiendra au minimum les services offerts par la municipalité en mesure de valorisation. Les montants des redevances à l'élimination redistribués aux municipalités pourront servir à financer l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan;
2. Les municipalités doivent continuer à fournir le service de collecte des résidus verts et organiques de façon saisonnière ou sur demande. Les matières recueillies par le biais de cette collecte devront être systématiquement dirigées vers l'écocentre ou la ressourcerie affiliée à la municipalité concernée.
3. Les municipalités ou la Régie qui les représentent, doivent fournir à la MRC des Etchemins, de façon trimestrielle, les bilans mensuels, des mois qui viennent de s'achever, des quantités de matières organiques (résidus verts, etc.) recueillies et dirigées vers un centre de valorisation.

Les résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) représentent seulement 0,2 % du volume total des résidus envoyés aux lieux d'enfouissement sanitaires utilisés par la MRC. Malgré ce maigre pourcentage, ceux-ci constituent la source numéro un de contamination du sol et des nappes d'eau souterraines.

Les municipalités ont fait d'importants efforts quant à la disposition sécuritaire de ces matières. En effet, toutes les municipalités offrent un service de récupération des piles par le biais de leurs édifices municipaux. Il sera important que ce service soit maintenu durant les prochaines années. De plus, la réponse des citoyens aux collectes saisonnières de RDD est positive dans

l'ensemble. Les Régies devront évaluer leur fréquence et ajouter, au besoin, de nouvelles dates de collectes pour les citoyens.

Afin de se conformer au scénario sur les résidus domestiques dangereux, les municipalités devront respecter les trois (3) actions incluses dans le plan d'action sur les RDD :

Actions :

1. Délégation de compétence de la MRC des Etchemins aux municipalités pour tout ce qui touche l'éducation et la sensibilisation de la population et des employés municipaux, à une meilleure gestion des matières résiduelles. Un plan de communication devra être préparé par chacune des municipalités à cet effet. Ce plan contiendra au minimum les services offerts par la municipalité en mesure de valorisation des résidus domestiques dangereux. Les montants des redevances à l'élimination redistribués aux municipalités pourront servir à financer l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan;
2. Les municipalités doivent continuer à fournir les points de collecte de piles usagées de façon continue. Les matières recueillies par le biais de cette collecte devront être systématiquement dirigées vers l'écocentre ou la ressourcerie affiliée à la municipalité concernée.
3. Les municipalités doivent continuer à fournir le service de collecte des résidus domestiques dangereux de façon saisonnière ou sur demande. Celles-ci devront coïncider aux périodes dites de « grand ménage », soit une au printemps et l'autre à l'automne. Les matières recueillies par le biais de cette collecte devront être systématiquement dirigées vers l'écocentre ou la ressourcerie affiliée à la municipalité concernée.

Les Boues

Les boues produites sur un territoire peuvent provenir de différentes sources : des résidences, saisonnières ou non, rattachées à une installation septique et des usines de traitement des eaux usées et de filtration d'eau potable. Plus de sept mille résidences, de même que les industries de la MRC des Etchemins produisent un volume important de boues au sein de la région.

Contrairement aux autres catégories de résidus, le citoyen est responsable de la prise en charge des boues qu'il produit. Cette façon de procéder fait en sorte qu'une municipalité qui n'adopte pas de règlement obligeant ses citoyens à fournir une preuve de vidange de leur fosse selon la réglementation de Q2-r22, n'a aucun contrôle sur la fréquence des vidanges des installations septiques. Les boues sont toutefois envoyées à un même centre de traitement à Lac-Etchemin.

Les volumes de boues générées par la MRC sont importants, relativement à la proportion qu'elles constituent par rapport à la totalité des matières résiduelles générées par tous les secteurs. En effet, elles constituent environ 175 tonnes par année, soit 19% de l'ensemble des matières générées, et sont envoyées, à l'heure actuelle, aux sites d'enfouissement. Il serait possible d'effectuer des changements dans la planification, de manière à les détourner des sites d'enfouissement et de les traiter d'une manière plus écologique. En réduisant les quantités de matière éliminées, les municipalités réduiraient par le fait même leurs dépenses reliées à l'enfouissement. À court terme, la MRC des Etchemins ne prévoit pas installer de site de

compostage des boues sur son territoire, mais évalue toutefois d'autres options pour valoriser ce type de matières organiques.

Afin de se conformer au scénario sur les boues, les municipalités devront respecter les actions suivantes :

Actions :

1. À moyen terme, la MRC évaluera la possibilité d'implanter un site de valorisation des boues municipales et/ou des déchets organiques sur son territoire, destiné à recevoir uniquement des matières produites à l'intérieur des limites de la MRC des Etchemins;
2. Dans le cas contraire, la MRC devra évaluer la possibilité de valorisation des boues municipales en compost à l'extérieur de son territoire ;
3. La MRC des Etchemins doit continuer à tenir un registre de quantités de boues vidangées dans son centre de traitement, ainsi que le nombre de fosses septiques qui ont été vidangées sur leur territoire, chaque année.

5.3.5 Les 3RV-E : L'enfouissement

Les déchets ultimes représentent la portion de matières résiduelles destinée à l'élimination. Les résidus se retrouvant dans cette catégorie devraient, idéalement, être constitués seulement des résidus dont il n'existe aucune possibilité de réutilisation, de recyclage ou de valorisation. Avec le temps, le développement technologique et les nouvelles normes en vigueur, la proportion de déchets ultimes devrait donc diminuer.

Les résultats de la MRC des Etchemins sont plutôt encourageants, dans la mesure où ils atteignent déjà les objectifs visés au niveau provincial. Les municipalités du territoire de la MRC souhaitent toutefois poursuivre les activités de collecte des ordures ménagères et d'enfouissement déjà en place, tout en visant une réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

Afin de se conformer au scénario sur les déchets ultimes, les municipalités devront respecter les actions suivantes :

Actions :

1. Délégation de compétence de la MRC des Etchemins aux municipalités pour tout ce qui touche l'éducation et la sensibilisation de la population et des employés municipaux, à une meilleure gestion des matières résiduelles. Un plan de communication devra être préparé par chacune des municipalités à cet effet. Ce plan contiendra au minimum les services offerts par la municipalité en mesure d'enfouissement des déchets. Les montants des redevances à l'élimination redistribués aux municipalités pourront servir à financer l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan;
2. Reconduire les ententes intermunicipales déjà en place (voir tableau 11), soit les ententes avec la Régie Beauce-Sud, la Régie CJLLR et la MRC de Bellechasse.

3. Les municipalités ou la Régie qui les représentent devront continuer de fournir à la MRC des Etchemins, de façon trimestrielle, les bilans mensuels, des mois qui viennent de s'achever, des quantités de déchets ultimes recueillies et dirigées vers un lieu d'enfouissement sanitaire ou technique ;

4. Les municipalités devront revoir, à moyen terme, la réglementation municipale pour interdire l'envoi de papier et de carton au site d'enfouissement, tel que spécifié dans la politique gouvernementale.

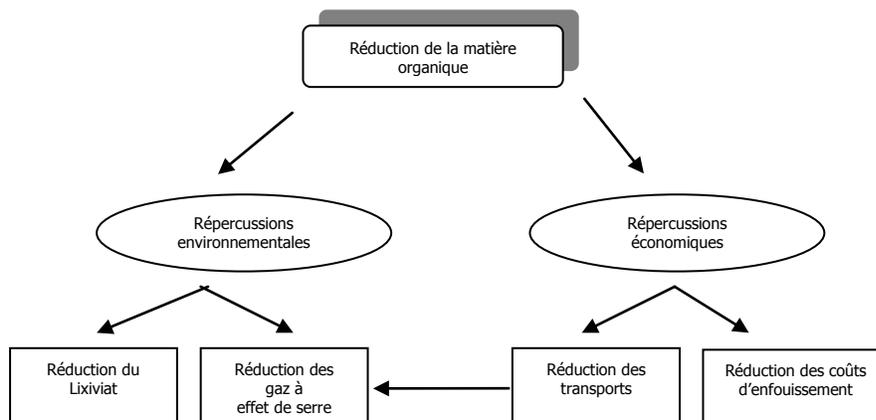
5.4 Services à mettre en place

La MRC des Etchemins n'est gestionnaire que d'une seule infrastructure reliée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire, soit le Centre de traitement des boues de fosses septiques. Bien que les autres installations de traitement soient situées hors du territoire de la MRC, celle-ci demeure proactive et fera tous les efforts nécessaires pour l'atteinte des objectifs de mise en valeur édictés dans la *Politique*. C'est ainsi qu'une série d'actions qui favorisent la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles a été pensée et sera mise en place dans les années à venir. Les pages suivantes font mention des idées retenues.

L'un des principaux défis de la MRC réside dans le fait que deux régies, une MRC et plusieurs transporteurs différents interviennent dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les orientations de la MRC devront donc s'adapter au plan de gestion des matières résiduelles des MRC où se situent les infrastructures d'élimination utilisées par les municipalités des Etchemins.

La réalisation des actions de mise en œuvre proposées s'étendra de 2015 à 2020. Pour chacune d'entre elles, un échéancier sera déterminé, lequel pourra être ajusté en fonction des constatations relevées lors des suivis du plan. De plus, un coût pour chacune des actions sera estimé.

Figure 7 Impacts de la réduction de la quantité de matière organique enfouie



5.5 Le suivi du plan

Conformément à l'article 53.9 de la LQE, la MRC des Etchemins entend réaliser un suivi de son plan de gestion des matières résiduelles. Le suivi du plan permettra de s'assurer que ce dernier est mis en œuvre et il permettra également d'évaluer son efficacité. Le suivi permettra, d'une année à l'autre, de se situer par rapport aux objectifs de la *Politique* et ainsi d'ajuster les actions et les prises de décision. Le suivi sera réalisé annuellement par un comité et par une personne désignée par la MRC. À cette occasion, un rapport sera rédigé. Celui-ci devra contenir les quantités enfouies et celles valorisées, une comparaison avec les années antérieures, des calculs de performance (tels que ci-après), un bilan financier et une mise à jour des actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs. Ce rapport devra être présenté au Conseil des maires de la MRC, ainsi qu'au Conseil municipal de chaque municipalité. Le coût annuel du suivi du plan est estimé à 10500\$ et correspond au salaire de la personne affectée à cette tâche.

Comme mentionné dans le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* (AOGMR, 2001), certaines mesures quantitatives peuvent aider à déterminer l'efficacité des mesures implantées :

- Le rendement de la collecte sélective : ce calcul permet de connaître les quantités moyennes de matières recyclables récupérées par personne, par année.

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables collectées (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$$

- Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables : ce calcul permet de connaître le niveau de performance du programme de récupération des matières recyclables.

$$\frac{\text{Quantité de matières recyclables annuellement récupérées (t/an)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de matières recyclables potentiellement disponibles (t/an)}}$$

- Le taux annuel de diversion : ce calcul représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de planification

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (t)}}$$

- Le taux d'élimination par rapport à l'année précédente

$$\frac{\text{Quantité de résidus annuellement éliminés (t)} \times 100}{\text{Quantité de résidus éliminés (t) lors de l'année précédente}}$$

Nous proposons également à chaque année que les citoyens soient informés, via un bulletin rédigé par les Régies ou la MRC, des quantités de matières résiduelles produites, éliminées et valorisées.

CHAPITRE 6 BUDGET POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, 2014-2016

Type d'activités	2014	2015	2016	Total
Ordures ménagères				
Collecte des matières résiduelles domestiques	565467	582431	599904	1747802
Lieu d'enfouissement sanitaire	503363	518464	534018	1555845
Collecte sélective	357515	368240	379287	1105043
Boues de fosses septiques				
Collecte des boues	133461	137465	141589	412515
Système et usine de traitement des boues de fosses septiques <i>(incluant le transport et le compostage des boues)</i>	145112	149465	153949	448527
Développement des déchetteries				
Salaire des employés des déchetteries	20000	20600	21218	61818
Collecte annuelle des RDD (Régie Beauce-Sud)	8000	8240	8487	24727
Soutien aux ressourceries et entreprises d'économie sociale	0	2000	2060	4060
Activités d'information et de sensibilisation	0	6000	6180	12180
Statistiques sur la gestion des matières résiduelles	3000	3090	3183	9273
Salaire de l'employé de la MRC affecté au suivi du PGMR	10500	10815	11139	32454
Total	1746418	1806810	1861014	5414244

RÉFÉRENCES

ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2001). *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, document et annexes, 140 p.

CHAMARD-CRIQ-ROCHE (2000). *Caractérisation des matières résiduelles*, sommaire exécutif, rapport final et annexes, 85 p.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE et EMPLOI-QUÉBEC (2011). *Portrait socio-économique du territoire de la MRC des Etchemins*, 26 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2010). *Portrait agroalimentaire*, MRC des Etchemins, 4 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, 27 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2011). *Plan d'action 2011-2015*. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, 33 p.

NOVA-ENVIROCOM (2006). *Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique*, 109 p.

QUÉBEC (2013). *Loi sur la qualité de l'environnement*. Québec, Éditeur officiel du Québec, L.Q.E, chap.Q-2.1 Section VII

QUÉBEC INTERNATIONAL (2012). *Portrait socio-économique Chaudière-Appalaches*, Section MRC des Etchemins, 42 p.

RECYC-QUÉBEC (2012). *Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 21 p.

RECYC-QUÉBEC (2012). *Table de concertation sur le recyclage des matières organiques*, plan d'action 2013-2015

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ BELLECHASSE-ETCHEMINS (2009). *Profil statistique Bellechasse-Etchemins*, 75 p.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (2008). *Lexique des technologies de traitement des matières résiduelles, choix de technologies et scénarios de collecte*, 50 p.

Annexe 1 : Organismes gouvernementaux et paragouvernementaux

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Secteur d'activité	source
Ministère de l'Environnement Direction régionale de Chaudière-Appalaches 675, Route Cameron, bureau 200 Sainte-Marie, G6E 3V7 Téléphone: (418) 386-8000 Télécopieur: (418) 386-8080 Courriel: dr12@menv.gouv.qc.ca	Institution publique	Planification, information, sensibilisation, éducation	
Direction des évaluations environnementales du MENV Edifice Marie-Guyart, 6ième étage 675, boulevard René Lévesque Est Québec, G1R 5V7 Téléphone: (418) 521-3933 Télécopieur: (418) 644-8222	Institution publique	Évaluation	
Recyc-Québec 675, rue Saint-Amable, Bureau 300 Québec, G1R 2G5 Téléphone: (418) 643-0394 Télécopieur: (418) 643-6507 http : //www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	Organisme parapublic	Planification, information, sensibilisation, éducation, évaluation	
Centre de développement de la MRC des Etchemins (CLD) 1-201, rue Claude-Bilodeau, Lac-Etchemin, G0R 1S0 Téléphone: (418) 625-3904 Télécopieur: (418) 625-3907 Courriel: administration@cldetchemins.qc.ca			
Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins 494-B, rue Principale Saint-Léon-de-Standon, G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-2844 Télécopieur (418) 642-5316 Courriel : info@sadce.qc.ca			

Annexe 2 : Organismes et entreprises oeuvrant en gestion de matières résiduelles à l'extérieur de la MRC

Nom de l'entreprise	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Activités et matières visées	source
MRC des Etchemins 1137, Route 277 Lac-Etchemin, Québec, Canada G0R 1S0 Téléphone : 418-625-9000 Télécopie : 418-625-9005 Courriel:mrc@mrcetchemins.qc.ca	Organisme public	Planification	<u>Planification</u> : ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques, RDD et autres	
Veolia ES Canada Services Industriels Inc. 2800 de l'Etchemin Lévis, G6W 7X6 Téléphone : (418) 833-6840 www.veoliase.com	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Résidus CRD (asphalte, béton, bois, métaux ferreux, métaux non ferreux), accessoires de maison, meubles, électroménagers, textiles, articles de sport, matériel informatique, résidus dangereux, RDD, peintures, huiles usagées, piles	Ancien PGMR
Société V.I.A. inc. (Lévis) 1200, rue des Riveurs Lévis, G6V 9G2 Téléphone : (418) 833-0421 Télécopieur : (418) 833-9974 www.societevia.com	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Papier (fin, journal, livres et revues) carton, verre, plastiques, métaux ferreux (fer), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliage)	Ancien PGMR
Beauce métal inc. 11855, 35e Avenue, C. P. 95 Saint-Georges, G5Y 5C4 Téléphone : (418) 228-5566 Télécopieur : (418) 228-7779	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Métaux ferreux, métaux non ferreux, batteries d'automobiles, équipements électriques (transformateurs)	
Ressourcerie Beauce-Sartigan 2727, 6e Avenue Saint-Georges, G5Y 3Y1 Téléphone : (418) 459-3981 Télécopieur : 418-459-3981	Organisme d'économie sociale	Récupération, revente, réinsertion sociale	<u>Récupération et revente</u> : Textiles (vêtements, chiffons, cuir)	Ancien PGMR
Ressourcerie Bellechasse Inc. 491, route 277 St-Léon de Standon, G0R 4L0 Téléphone : (418) 642-5627 Télécopieur : (418) 642-2741 Courriel : depanomeubles@globetrotter.net Site Internet : www.ressourceriebellechasse.com	Organisme d'économie sociale	Récupération, transformation, revente, recyclage Réinsertion sociale	<u>Récupération et revente</u> : Vêtements usagés, meubles, peintures recyclées, produits électroniques, électroménagers, livres, CD et DVD	Ancien PGMR

Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud 3500, 6e Avenue Saint-Georges, Saint-Georges de Beauce, G5Y 3Y9 Téléphone : (418) 685-2230 Télécopieur : (418) 685-3952 Courriel : ricbs@globetrotter.net	Entreprise publique	Récupération, enfouissement	<u>Récupération</u> : Résidus CRD (bois, métaux ferreux, métaux non ferreux), accessoires de maison, électroménagers, textiles, matériel informatique, résidus dangereux : peintures, huiles usagées, piles, propane	Ancien PGMR
Lieu d'enfouissement technique d'Armagh 50, Rang 1, Armagh G0R 1A0 Téléphone : (418) 883-3347		Enfouissement	<u>Enfouissement</u> : ordures ménagères	
Municipalité régionale de comté de Bellechasse 100 rue Mgr Bilodeau Saint-Lazare, G0R 3J0 Téléphone : (418) 883-3347 Télécopieur : (418) 883-2555		Collecte	<u>Collecte</u> : recyclage (papier, plastique, métal, verre), ordures ménagères	
Société V.I.A. inc. 1200 rue des Riveurs Lévis G6V 9G2 Téléphone : (418) 833-0421 Télécopieur : (418) 833-9974 Site internet : www.societevia.com		Récupération	<u>Récupération</u> : papier (fin, journal, revues, livres), carton, verre, plastiques, métaux ferreux et non ferreux	
Textiles techniques Chaudière-Appalaches (TTCA) 10, route 108 ouest Case postale 2011 St-Éphrem-de-Beauce, G0M 1R0 Téléphone : (418) 569-1561 Télécopieur : (418) 829-0342	Organisme d'entraide	Récupération et recyclage	<u>Récupération et recyclage</u> : Textiles: Textiles	
Entraide diabétique du Québec 1185, rue Philippe-Paradis, bureau 160 Québec, G1N 4E2 Téléphone : 418-877-5111 Télécopieur : 418-877-3204 Courriel : marc.cloutier@entraidediabetique.org Site internet http://www.entraidediabetique.org	Organisme d'entraide	Récupération et recyclage	<u>Récupération et recyclage</u> : Textiles, équipements électroniques, articles de cuisine et autres en bon état	
Services Sanitaires Denis Fortier inc. 3878, boul. Frontenac Est Thetford Mines Téléphone : (418) 332-2880 Télécopieur : (418) 332-4888 Courriel : info@sanitairesdenisfortier.com	Entreprise privée	Récupération, Entreposage	<u>Récupération</u> : Carton (non ondulé, ondulé), verre, métaux ferreux (fer, acier, acier inoxydable), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliages de cuivre, étain), matériaux CRD (construction, rénovation, démolition). <u>Entreposage</u> : peinture et huiles usées	Ancien PGMR

Récupération Frontenac inc. 217, rue Monfette Thetford-Mines, G6G 7Y3 Téléphone : (418) 338-8551 Télécopieur : (418) 338-8604	Entreprise privée	Récupération	<u>Récupération</u> : Papier (fin, journal, livres et revues), carton (plat, ondulé) verre, plastiques (PÉT, PÉhd, PVC, PP, PS, autres), métaux non ferreux	Ancien PGMR
Cri environnement inc. 75 rue du Progrès Coteau-du-Lac, J0P 1B0 Téléphone : (450)763-5541 Télécopieur : (450) 763-0282	Entreprise privée	Valorisation, traitement, élimination sécuritaire	<u>Valorisation</u> : peinture et produits associés, résine et polymère encres, pigments, colorants, laque et vernis résidus de traitement des métaux, colles, adhésifs, latex plastifiant, solvants et solvants halogénés, antigels et huiles usées, piles et batteries <u>Traitement</u> : eaux industrielles contaminées sols contaminés , résidus de laboratoire en labpacks <u>Élimination sécuritaire</u> : équipements, contenants et sols contaminés	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Société Laurentide inc. 4660, 12e Avenue Shawinigan-Sud, G9N 6T5 Téléphone : 1.800.567.9481 Télécopieur : 1.800.641.0392	Entreprise privée	Recyclage, valorisation	<u>Recyclage</u> : ampoules fluocompactes, certains aérosols <u>Valorisation</u> : peinture, huiles usées, piles rechargeables, piles sèches	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Récupération de Fer Noël Marois Inc 435 Rte 108 O Saint-Éphrem-De-Beauce, QC G0M 1R0 Téléphone : (418) 484-2844	Entreprise privée	Récupération, valorisation	<u>Récupération</u> : métaux ferreux et non-ferreux <u>Valorisation</u> : batteries d'auto	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Dépanneur chez Ben-Olco 272, 2 ^e avenue Lac-Etchemin, GOR 1S0 Téléphone : (418) 625-2921	Entreprise privée	<u>Entreposage</u>	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Cado-Gaz inc. 713 15 ^e rue Saint-Zacharie, G0M 2C0 Téléphone : (418) 593-6711	Entreprise privée	<u>Entreposage</u>	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud
Alimentation Louis Jacques 190 Chemin des Bois-Francs Sainte-Aurélie, G0M 1M0 Téléphone (418) 593-3631	Entreprise privée	<u>Entreposage</u>	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce-Sud

Alimentation D.R. Turcotte 233 rue principale Saint-Benjamin, G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8925	Entreprise privée	<u>Entreposage</u>	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Marché St-Cyprien 410 rue principale Saint-Cyprien, G0R 1B0 Téléphone : (418) 383-3044	Entreprise privée	<u>Entreposage</u>	<u>Entreposage</u> : bonbonne de propane (20 lbs)	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Entreprise Stephan Nadeau 19290, Boul. Lacroix Saint-Georges, G5Y 5B8 Téléphone : (418) 227-9020	Entreprise privée	<u>Réemploi</u>	<u>Réemploi</u> : pneus	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Cartonek inc. 1332, boulevard Vachon Nord Sainte-Marie, G6E 1N3 Téléphone : (418) 387-4003 Télécopieur : (418) 387-4859 Courriel : info@cartonek.com	Entreprise privée	<u>Recyclage et réemploi</u>	<u>Recyclage</u> : tubulures d'érablières <u>Recyclage et réemploi</u> : Systèmes informatiques et téléviseurs, boîtes de carton	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
SDR Cartouches 80 40e Av Saint-Georges, G5Y 5B7 Téléphone : (418) 228-3629	Entreprise privée	<u>Recyclage</u>	<u>Recyclage</u> : Cartouches d'encre	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Garage Simon Giguère 108 Des Bois Francs Sainte-Aurélie, G0M 1M0 Téléphone : (418) 593-3292	Entreprise privée	<u>Entreposage</u>	<u>Entreposage</u> : peinture et huiles usées	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Jean-Pierre Mathieu 465 rang 6 Saint-Benoît, G0M 1P0 Téléphone : (418) 228-3176	Entrepreneur privé	<u>Valorisation</u>	<u>Valorisation</u> : Branches de sapin	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Nova envirocom 266, Boul. Industriel St-Germain-de-Grantham, J0C 1K0 Téléphone : (819) 395-5177 Télécopieur : (819) 395-4065 Courriel : info@novaenvirocom.ca	Entreprise privée	<u>Information, éducation</u>	<u>Information</u> : guide sur le compostage domestique <u>Éducation</u> : formation sur le compostage domestique	Rapport annuel Régie Beauce- Sud
Compost du Québec 415 chemin Plaisance St-Henri-de-Lévis, G0R 3E0 Téléphone : (418) 882-2736 Télécopieur : (418) 882-2255 Site internet : www.composts.com	Entreprise privée	<u>Valorisation</u>	<u>Valorisation</u> : matières compostables, résidus verts, agricoles, de jardin et agroalimentaires, bois, boues de papetières, papier, carton	

Centre de traitement des boues 1077 Rte 277 Lac-Échemin, QC G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-4908 Courriel : mrc@mrctchemins.qc.ca	Équipement régional	Traitement	<u>Traitement</u> : boues de fosses septiques	Ancien PGMR
Électroménagers Mario Boilard 119, route de la Station Sainte-Justine (Qc) G0R 1Y0 (418) 383-5217	Entreprise privée	Récupération et réparation	<u>Récupération et réparation</u> : électroménagers	Ancien PGMR
Peintures recyclées du Québec 345 Bulstrode Victoriaville G6T 1P7 Téléphone : (819) 758-5497 Télécopieur :)819) 758-2313		Récupération, recyclage	<u>Récupération</u> : peintures, huiles usagées, colles, solvants, enduits acides, bases oxydants, pesticides, piles <u>Recyclage</u> : peintures, huiles usagées.	

Annexe 3 : Organismes et entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles à l'intérieur de la MRC

Nom de l'entreprise	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Activités et matières visées	source
Le Grenier des Trouvailles 201, rue Claude Bilodeau suite 12 Lac Etchemin G0R 1S0, Téléphone : (418) 625-4115 Télécopieur : (418) 625-4111 Courriel : lessentiel@sogetel.net	Organisme d'économie sociale	Récupération, revente, recyclage Réinsertion sociale	Récupération et revente : vêtements, artisanat, livres, vaisselle, jouets et articles de sport	
Écocentre municipal Rue Deblois Lac Etchemin G0R 1S0	Édifice municipal	Triage, entreposage, réutilisation, valorisation	<u>Entreposage</u> : RDD (piles, peinture) bonbonnes de propane <u>Réutilisation</u> : Encombrants <u>Valorisation</u> : résidus verts (bois, branches, feuilles, arbres) en copeaux	
Garage municipal 500 rue du Lac Saint-Benjamin G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8988	Édifice municipal	Triage, entreposage	<u>Entreposage</u> : RDD (teinture, peinture)	
Bureau municipal 440, avenue du Collège Saint-Benjamin, G0M 1N0 Téléphone : (418) 594-8156 Télécopie : (418) 594-6068 Courriel :munstbenjamin@aclcable.ca	Édifice municipal	Triage, entreposage	<u>Entreposage</u> : RDD (piles et ampoules fluocompactes)	
Dépôt de matériaux secs Rue fournier Saint-Camille-de-Lellis	Édifice municipal	Triage, entreposage	<u>Entreposage</u> : RDD (huiles usées et batteries)	
Municipalité de saint-camille 217, rue Principale Saint-Camille-de-Lellis G0R 2S0 Téléphone : (418) 595-2233 Télécopieur : (418) 595-2238 Courriel : mustcam@sogetel.net	Édifice municipal	Entreposage	<u>Entreposage</u> : Vêtements usagés	
Garage municipal 712, Avenue Hormidas Saint-Cyprien G0R 1B0	Édifice municipal	Triage, entreposage	<u>Entreposage</u> : RDD (contenants de peinture, ampoules fluocompactes, huile à moteur et à friteuse, petites bouteilles de propane, cartouches d'encre et piles usagées)	

<p>Écocentre de récupération Route 204 Sainte-Justine</p>	<p>Édifice municipal</p>	<p>Triage, entreposage, réutilisation</p>	<p><u>Entreposage</u> : RDD (piles domestiques, batteries, bonbonnes de propane, peintures), résidus de démolition et de construction, résidus verts (gazon, feuilles mortes et branches), matières recyclables et ordures ménagères <u>Réutilisation</u> : encombrants ménagers, meubles hors-norme,</p>	
<p>Dépôt municipal 115 Rue de la Fabrique Saint-Luc-de-Bellechasse G0R 1L0 Téléphone : (418) 636-2176 Télécopieur : (418) 636-2176</p>	<p>Édifice municipal</p>	<p>Triage, entreposage</p>	<p><u>Entreposage</u> : RDD (Piles, peinture, huiles usées)</p>	
<p>Écocentre municipale 160 route 281 Saint-Magloire G0R 3M0</p>	<p>Édifice municipal</p>	<p>Triage, entreposage</p>	<p><u>Entreposage</u> : RDD, matériaux secs, métaux et autres objets encombrants, <u>Réutilisation</u> : encombrants ménagers</p>	
<p>Écocentre municipal 2690 40^e rue Saint-Prosper G0M 1Y0 Téléphone : (418) 594-8135 Télécopie : (418) 594-8865 Courriel : info@saint-prosper.com</p>	<p>Édifice municipal</p>	<p>Triage, entreposage, recyclage, réutilisation, valorisation</p>	<p><u>Entreposage</u> : RDD (peinture, bonbonnes de propane) meubles hors d'usage (appareils électroménagers et meubles de toutes catégories, tels que meubles de cuisine, meubles de salon, meubles de chambres à coucher, matelas) <u>Recyclage et réutilisation</u> : métaux légers, résidus de démolition et de construction en faible quantité (bois, panneaux de gypse, isolant, fils électriques, tuiles de plafond, plâtre, bardeaux d'asphalte, béton, brique, tapis, réservoirs d'eau chaude), équipements informatiques, papier, carton, journaux <u>Valorisation</u> : résidus verts (bois, branches, feuilles, arbres) en copeaux, gazon, compost, terreau</p>	
<p>Bureau municipal 695, rue Carrier Saint-Sainte-Rose-de-Watford, G0R 4G0 Téléphone : (418) 267-5811 Télécopie : (418) 267-5812 Courriel : municipaliteste-rose@sogetel.net</p>	<p>Édifice municipal</p>	<p>Triage, entreposage</p>	<p><u>Entreposage</u> : RDD (piles, ampoules fluocompactes)</p>	

Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins, 167, route 204, Sainte-Justine Téléphone: (418) 383-5397	Entreprise publique	Gestion	<u>Gestion</u> : collecte des ordures ménagères (résidentiel et ICI), collecte des matières recyclables (résidentiel)	
Garage Reynald Carrier St-Benjamin Téléphone : (418) 594-8849	Entreprise privée	Entreposage et récupération	<u>Récupération</u> : pneus, batteries d'autos et métaux	
Électroménagers Mario Boilard 119 de la Station, Sainte-Justine, G0R 1Y0 Téléphone : (418)383-5217	Entreprise privée	Réemploi	<u>Réutilisation</u> : réparation d'électroménagers	
Quincaillerie Bricomat Inc. (BMR) 1526, Route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Tél.: (418) 625-1311 Fax: (418) 625-1391			<u>Récupération</u> <u>Peinture et huiles usées</u>	
J.R. Roy inc. (ACE rénovation) 1554-3, Route 277 Lac-Etchemin, G0R 1S0 Tél.: (418) 625-9021 Fax: (418) 625-2776			<u>Récupération</u> <u>Peinture et huiles usées</u>	